

Principales nouveautés fiscales pour 2015

- I. Impôts, crédits d'impôt et taxes
- II. Immobilier
- III. Valeurs mobilières
- IV. Non-résidents

I. Impôts, crédits d'impôt et taxes

Suppression de la 1^{ère} tranche de l'IR

La Loi de Finance pour 2015 prévoit de modifier le barème de l'impôt sur le revenu en supprimant la première tranche d'imposition à 5,5 % et en abaissant le seuil d'entrée dans le barème à 9 690 €.

Tranches	Taux
Jusqu'à 9 690 €	0 %
De 9 691 € à 26 764 €	14 %
De 26 764 € à 71 754 €	30 %
De 71 755 € à 151 956 €	41 %
Au-delà de 151 956 €	45 %

La Loi de Finance pour 2015 prévoit que le **crédit d'impôt dit « Pour la transition énergétique »** sera porté à **30 %** (contre 15 % à 25 % avant) pour toutes les dépenses éligibles dès la première dépense à partir du 1^{er} septembre 2014.

Sont éligibles les dépenses énumérées à l'article 200 quater 5 bis du CGI.

Taxe d'habitation et taxe foncière

La Loi de Finance Rectificative pour 2014 prévoit des majorations de taxe d'habitation et de taxe foncière afin de répondre à la demande de logement.

Taxe sur les résidences secondaires

Caractéristiques de la taxe :

- Elle **peut** être instaurée par les communes ;
- Elle porte sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale situés dans des zones où un déficit de logements existe (dites « zones tendues ») ;
- Elle est assise sur la taxe d'habitation qui peut être majorée de 20 % maximum.

Une délibération de la commune devra être entérinée avant le 28 février 2015 pour que le prélèvement soit applicable dès 2015.

Taxe sur les terrains constructibles

Caractéristiques de la taxe :

- Elle porte sur les zones géographique marquées par un déséquilibre particulièrement important entre l'offre et la demande de logement.
- La majoration est due de plein droit dans certaines zones et doit faire l'objet d'une délibération dans d'autres.
- Elle est assise sur la taxe foncière qui est majorée de 25 % de son montant net et d'une valeur de 5€/m² pour les impositions dues au titre de 2015 et 2016 et de 10€/m² pour les impositions dues à compter de 2017.

Ex: Terrain constructible de 1000m² avec une TF 2014 de 500 €. TF 2015 : 5 600 €.

II. Immobilier

Réduction d'impôt PINEL

Autre nouveauté de la Loi de Finance pour 2015, la **réduction d'impôt Pinel** se substitue à la réduction d'impôt Duflot pour les acquisitions, constructions et souscriptions (SCPI) réalisées à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le dispositif Pinel permet de s'engager sur une **période de location de 6 ou 9 ans**, qui pourra ensuite être prorogée jusqu'à 12 ans.

Le contribuable peut alors bénéficier d'une réduction d'impôt de **12 %, ou 18 %, voir 21 %** en cas de prorogation de l'engagement.

La location est possible au profit des **ascendants ou descendants à partir du 1^{er} janvier 2015** avec maintien de l'avantage fiscal si les conditions tenant aux plafonds de loyer et de ressources du locataire sont respectés.

Ce dispositif est ouvert aux investissements Outre-Mer avec des taux majorés.

Plus-value immobilière des particuliers

La loi de Finance pour 2015 **harmonise** la fiscalité des plus-values de cession sur les biens / droits immobiliers et les terrains à bâtir :

- Plus-value exonérée d'impôt sur le revenu après 22 ans.
- Plus-value exonérée de prélèvements sociaux après 30 ans.

Egalement, un abattement exceptionnel de 30 % s'applique aux plus-values réalisées dans les 2 ans suivants une promesse de vente établie entre le 1^{er} septembre 2014 et 31 décembre 2015.

Cet abattement s'applique également pour les plus-values d'immeubles bâtis à démolir en vue de leur reconstruction.

Transmission à titre gratuit

La loi de Finance pour 2015 prévoit des abattements supplémentaires pour :

- Les **donations en pleine propriété de terrains à bâtir** constatées par acte authentique signé en 2015 ;
- Les **donations en pleine propriété d'immeuble neufs à usage d'habitation** pour lesquels un permis de construire a été obtenu entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2016.

Les abattements appliqués sont les suivants:

- 100 000 € entre descendant et ascendant en ligne directe ou entre conjoint ou partenaire de PACS ;
- 45 000 € entre frère et sœur ;
- 35 000 € entre toute autre personne.

Ces abattements supplémentaires sont cumulables avec les abattements actuellement applicables aux donations qui sont de :

- 100 000 € entre parents et enfants ;
- 80 724 € entre conjoint ou partenaire de PACS ;
- 31 865 € en faveur des petits enfants ;
- 5 310 € en faveur des arrières petits enfants ;
- 15 932 € entre frère et sœur ;
- 7 967 € au profit des neveux et nièces.

Pour chacune de ces mesures, le plafond maximum d'exonération de 100 000 € s'applique à l'ensemble des donations consenties par un même donateur.

III. Valeurs mobilières

La Loi de Finance Rectificative pour 2014 prévoit, qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, en cas de réduction de capital non motivé par des pertes, la plus-value retirée de cette opération sera imposable, pour les personnes physiques, selon le régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

La plus-value pourra ainsi bénéficier d'un abattement pour durée de détention.

IV. Non-résidents

Mesures affectant les non résidents

La loi de Finance Rectificative pour 2014 prévoit des mesures affectant les non-résidents.

Imposition des plus-values immobilières :

Le taux d'imposition des plus-values immobilières des **non-résidents**, qu'ils soient ou non situés dans l'Union Européenne ou dans un état non coopératif, est harmonisé.

Taux unique : 19 %.

Ce taux vaut pour les plus-values immobilières réalisées directement ou indirectement (SCI).

Effet du quotient familial :

A compter de l'imposition des revenus de l'année 2014, le plafonnement des effets du quotient familial sera applicable pour le calcul de l'IR des contribuables non-résidents.

Merci de votre attention

Point sur la situation économique



Synthèse



finance

Bâtiment Le Loubérance - 121 rue Jean Dausset – BP 11530

84916 Avignon cedex 9

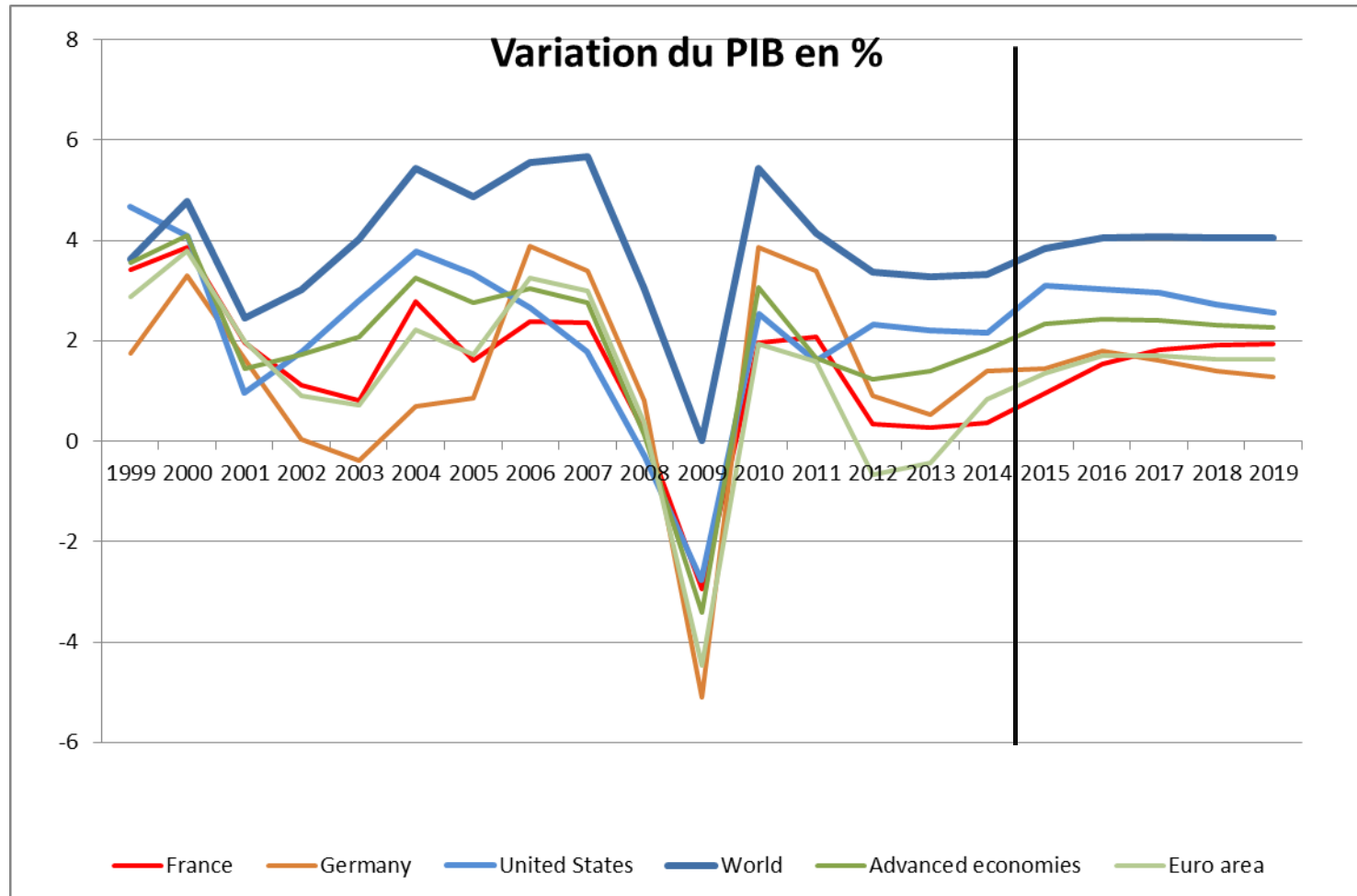
Tel : 04 90 31 02 59 / Fax : 04 90 88 26 31

contact@synthese-finance.com

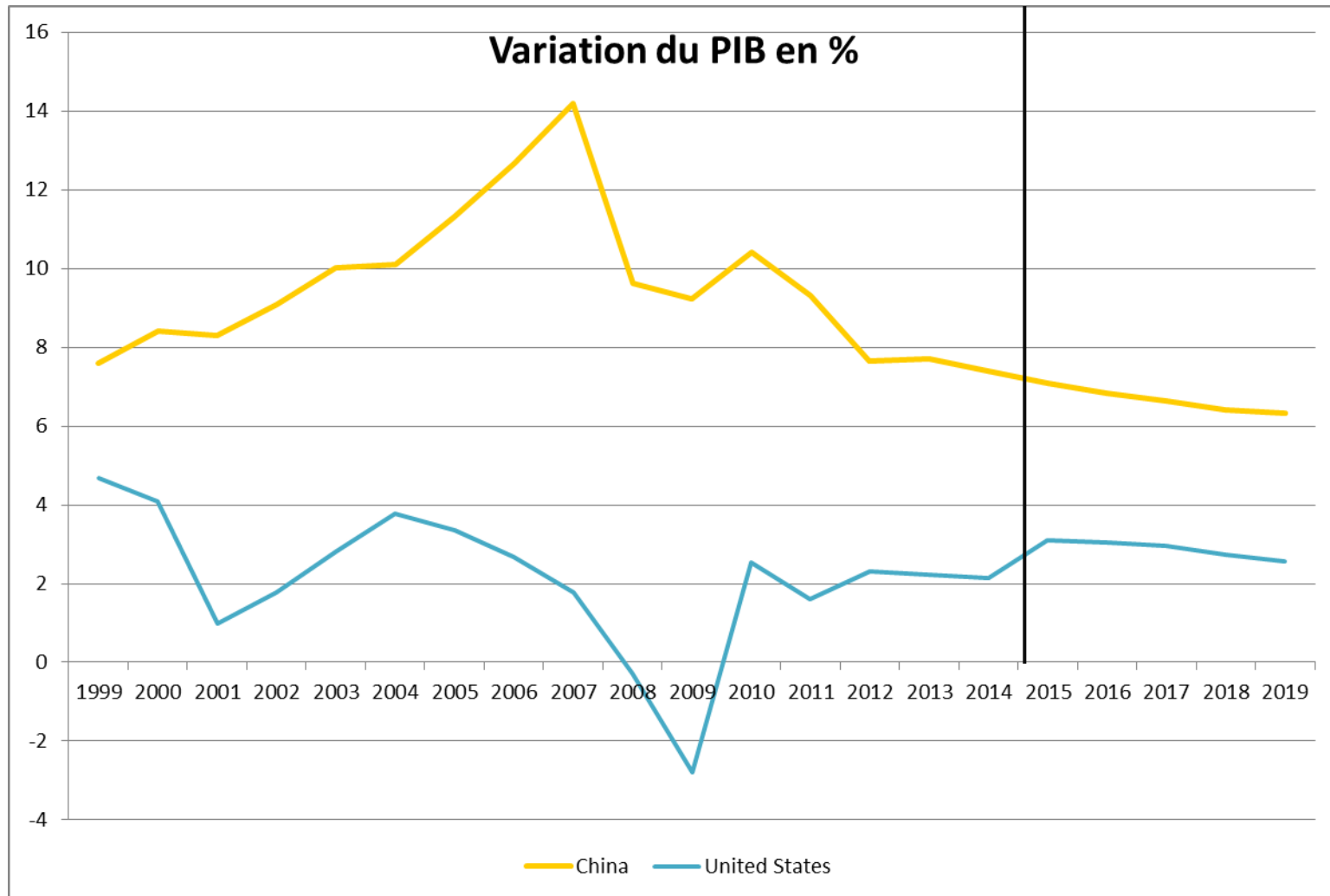
Origine des statistiques

- **Fonds Monétaire international**
- **Banque Mondiale**
- **Banque Centrale Européenne**

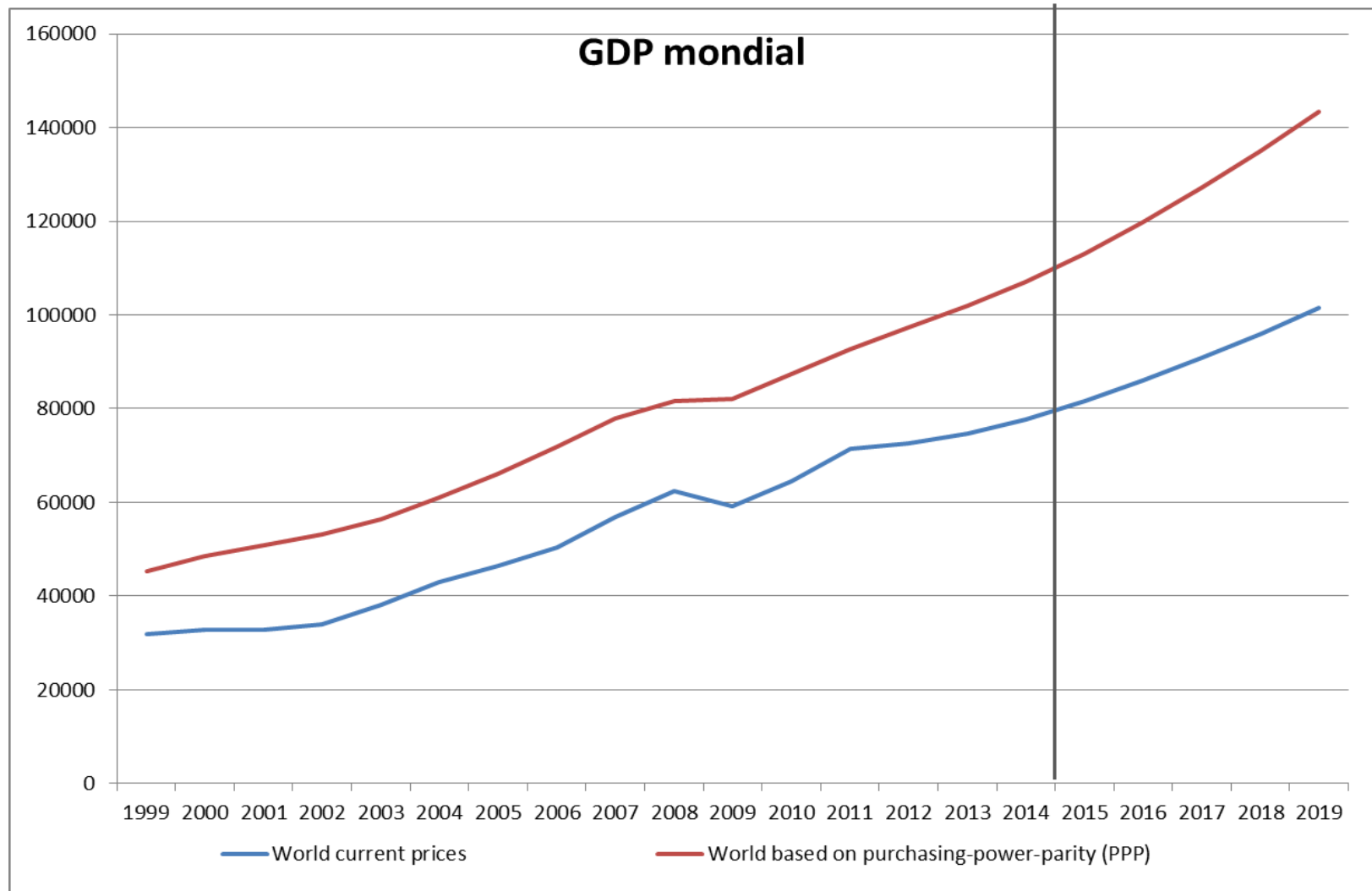
La crise est finie mais la France est KO avec la zone euro



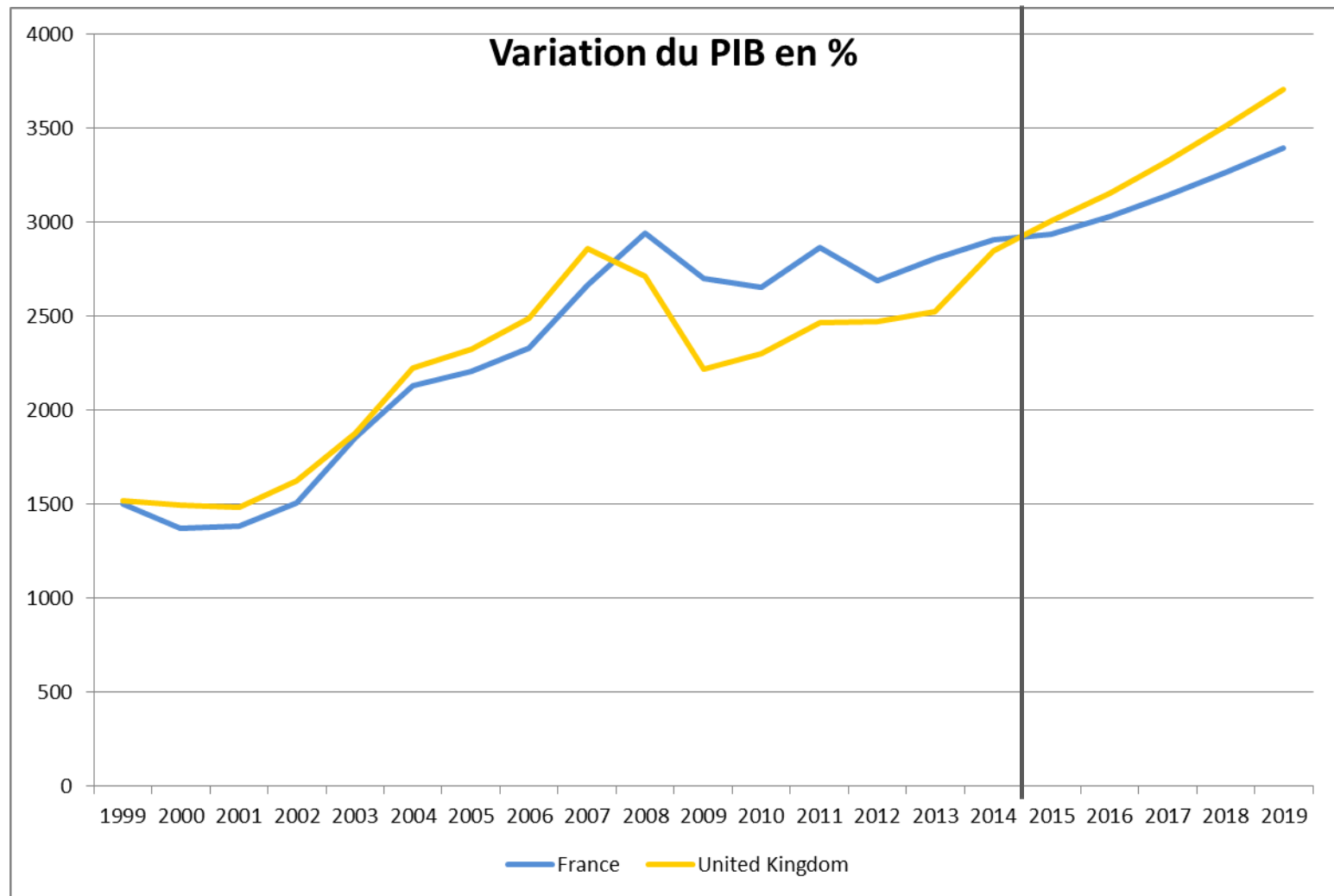
Les Etats-Unis retrouvent un taux de croissance qui va tirer l'économie mondiale et la Chine se normalise



Le PIB mondial reprend une croissance soutenue mais les cartes ont été redistribuées par la crise

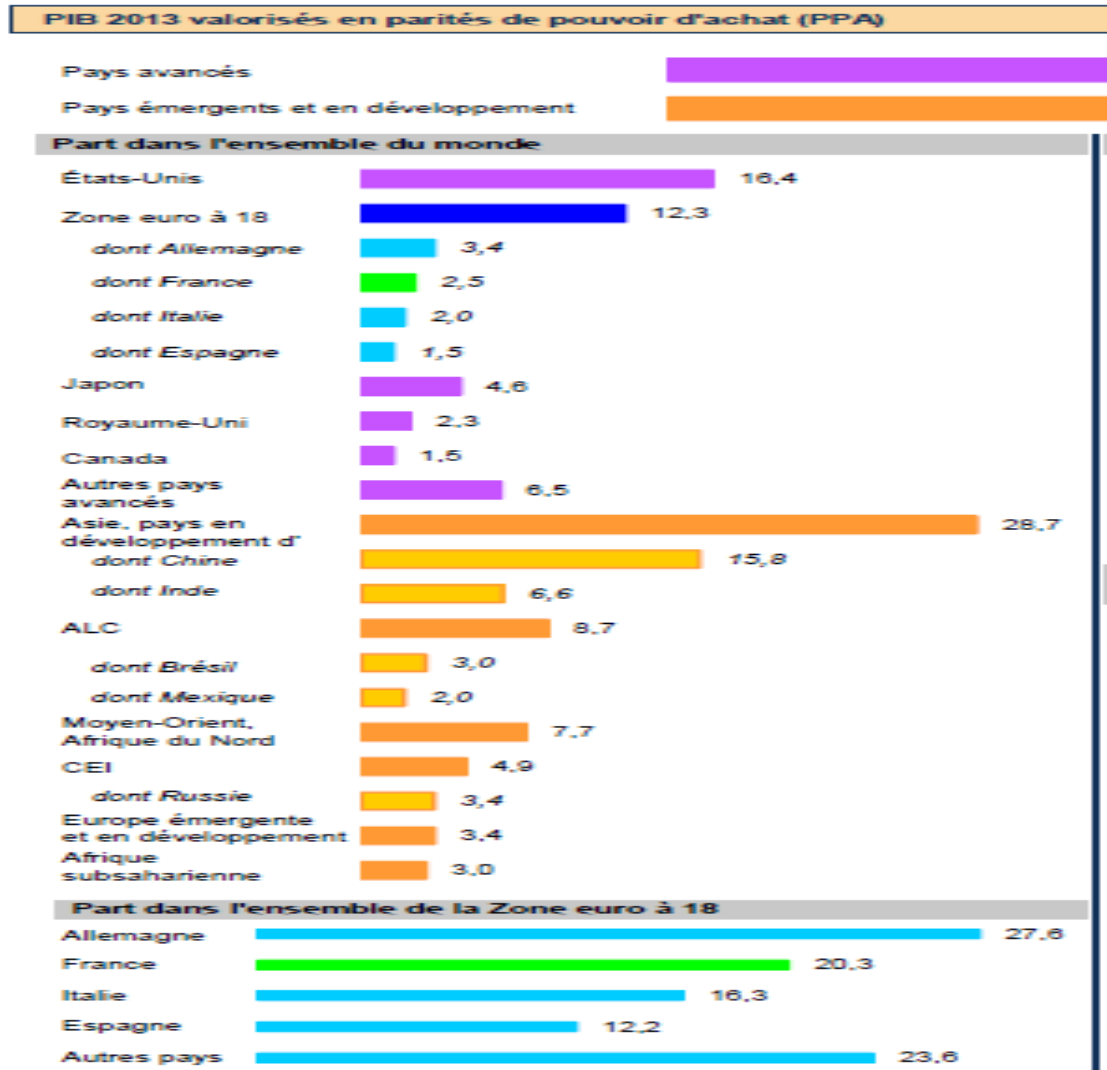


France / Royaume Uni, deux gestions différentes de la crise



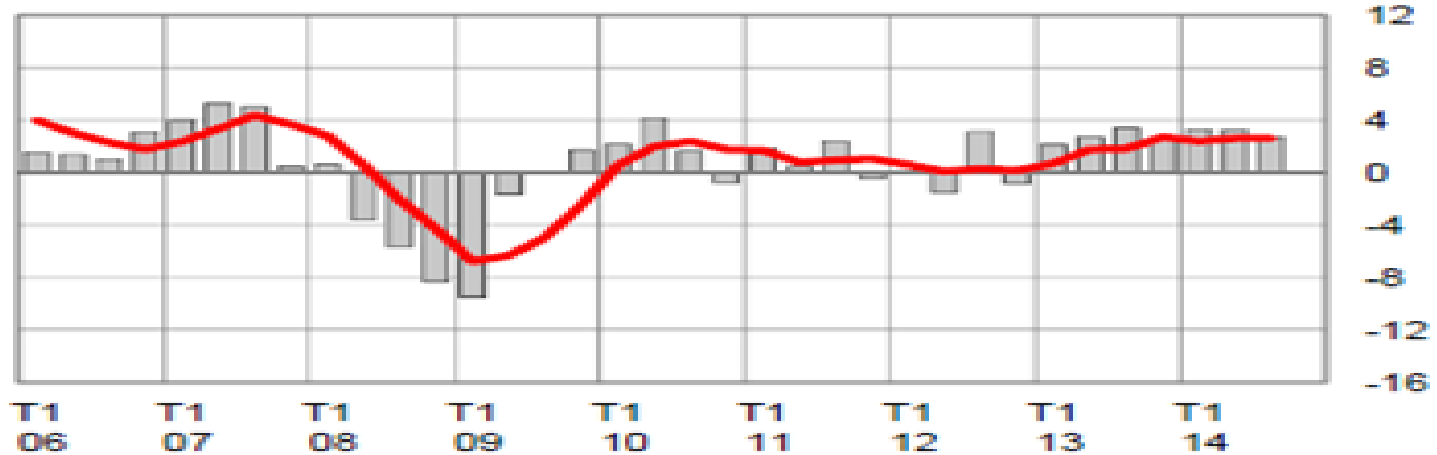
L'Asie et notamment la Chine jouent désormais un rôle déterminant...

La prochaine crise viendra d'Asie

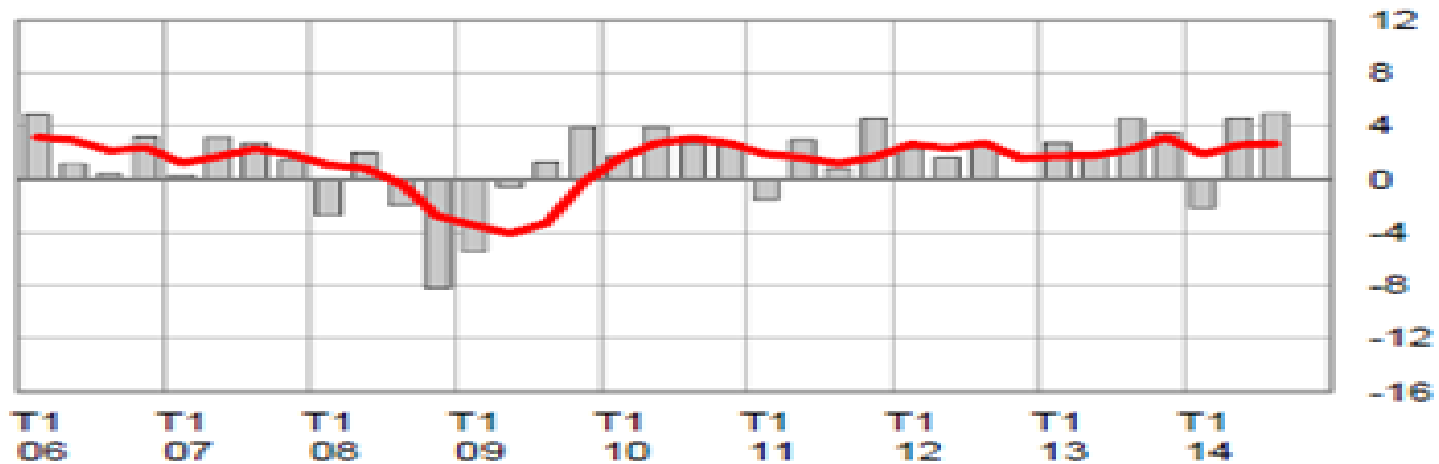


Les pays « anglo-saxons » repartent plus rapidement que l'Europe continentale

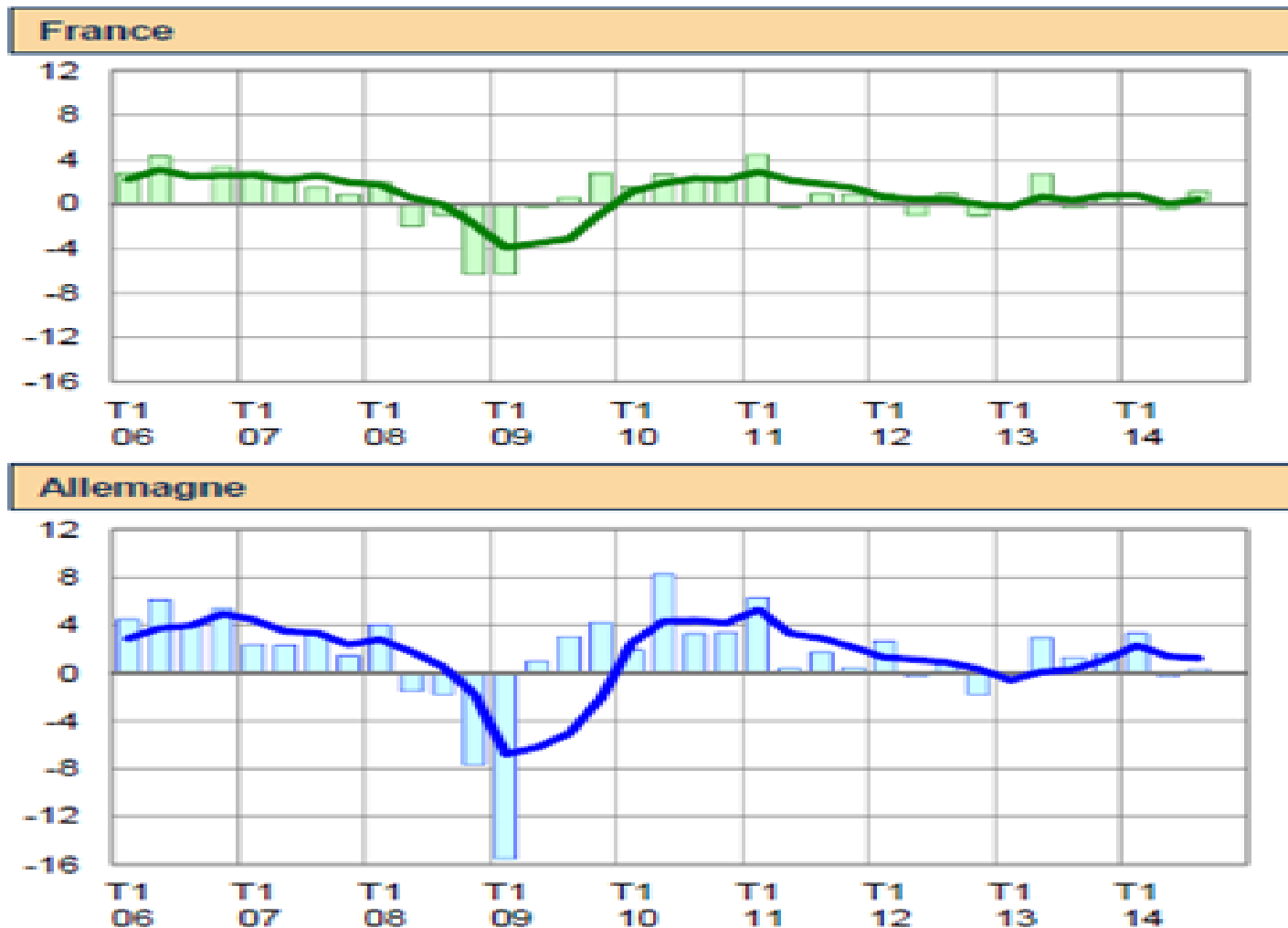
Royaume-Uni (a)



États-Unis (a)

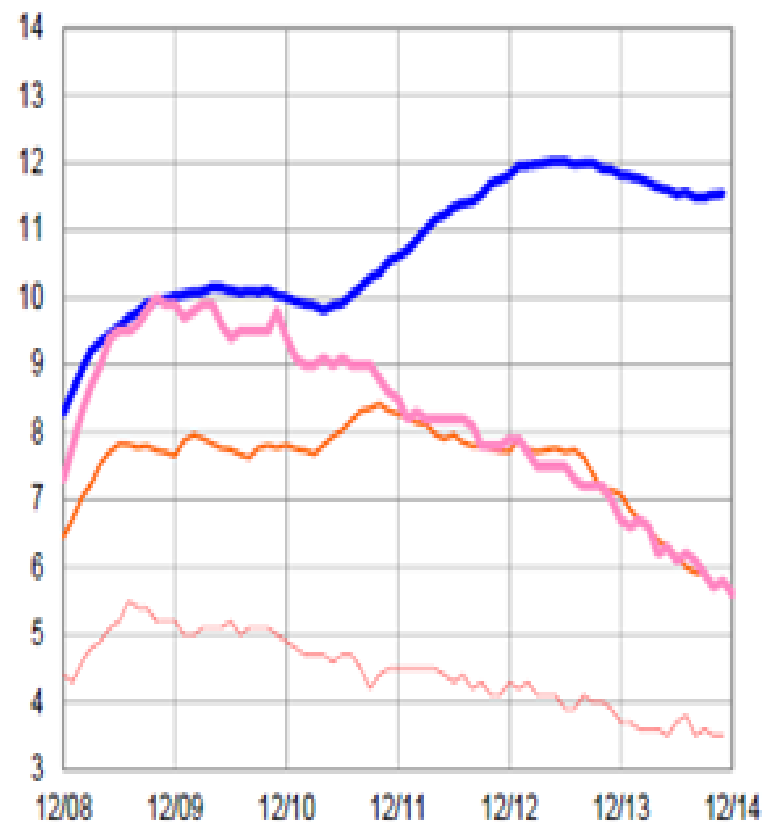
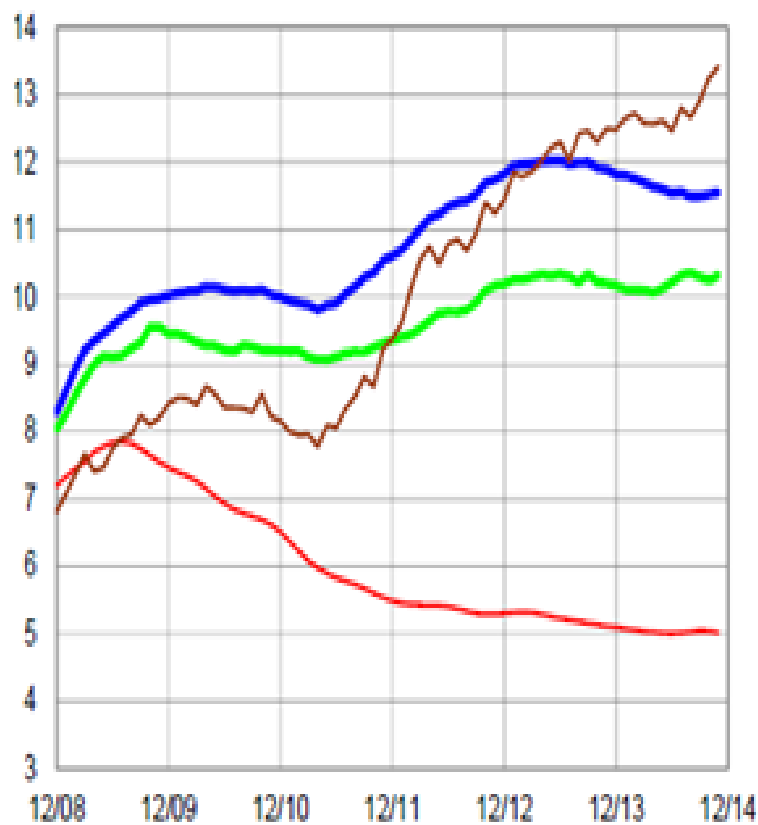


La France fait du sur-place, l'Allemagne est repartie plus vite mais s'essouffle



Le chômage, mal endémique français et une zone euro fragilisée

données cvs, en pourcentage de la population active



France

Allemagne

Italie

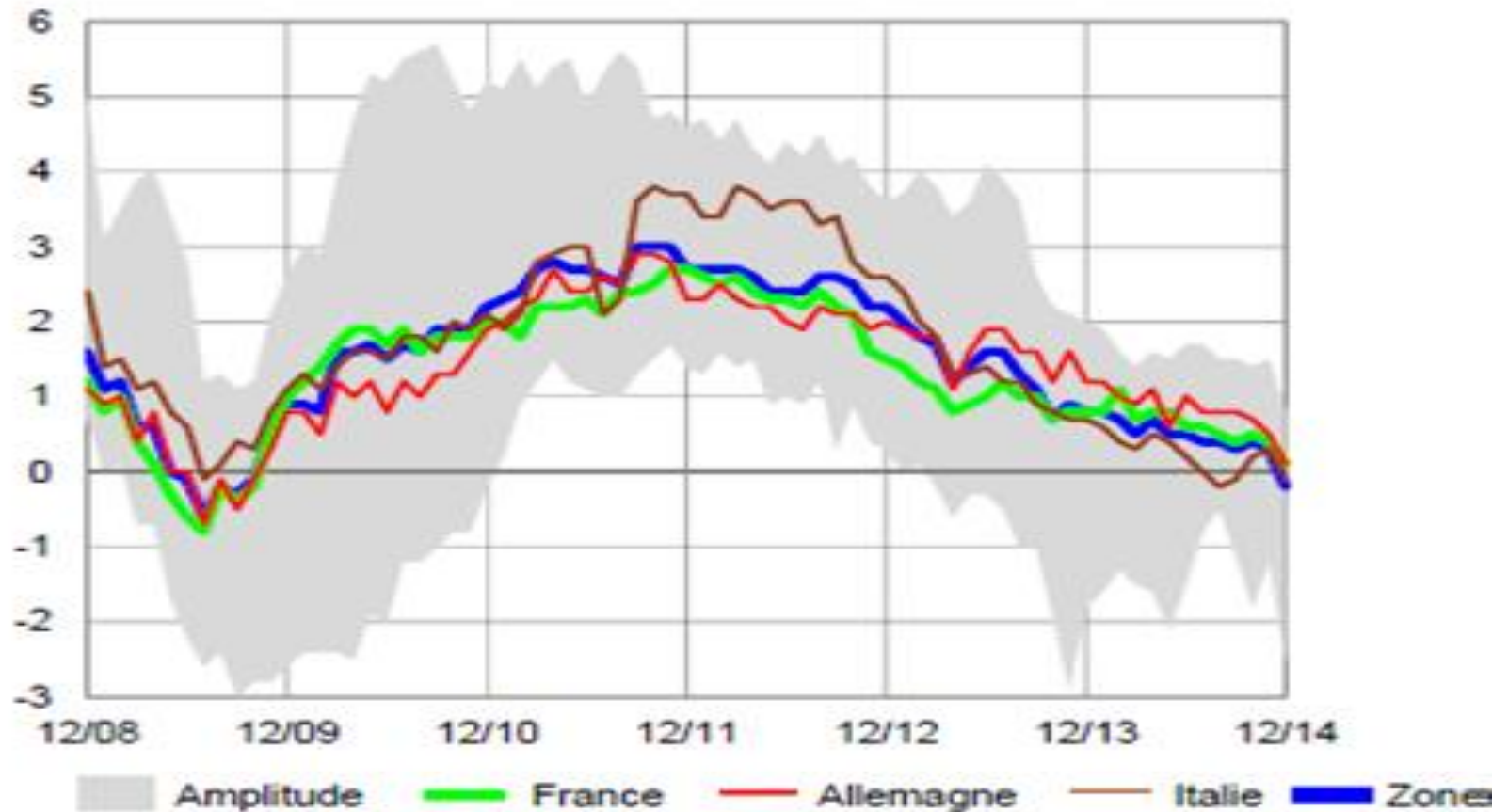
Zone euro

Royaume-Uni

États-Unis

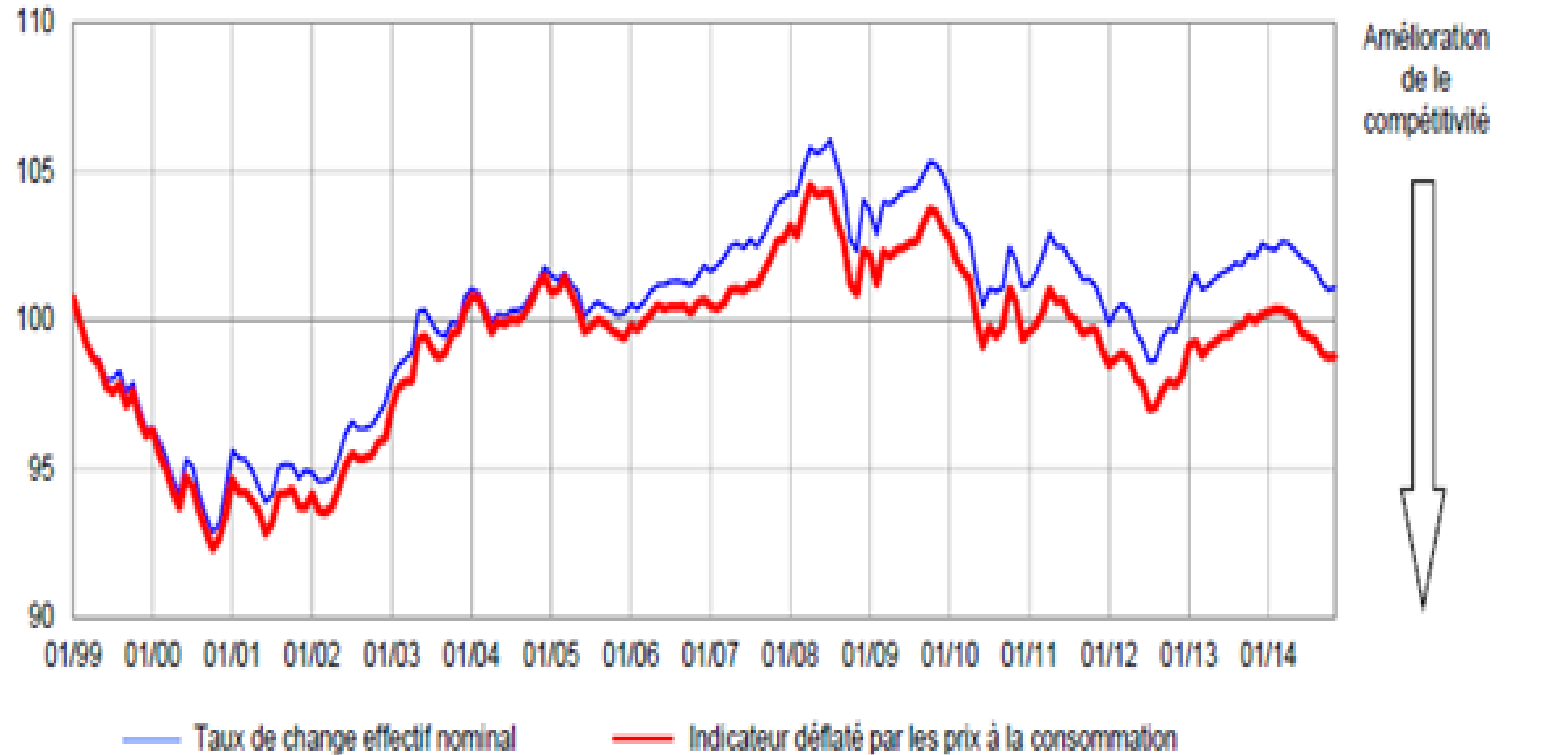
Japon

L'inflation en zone euro réduite semble-t-il à néant mais des écarts importants subsistent (Grèce -2,5 / Autriche +0,8)



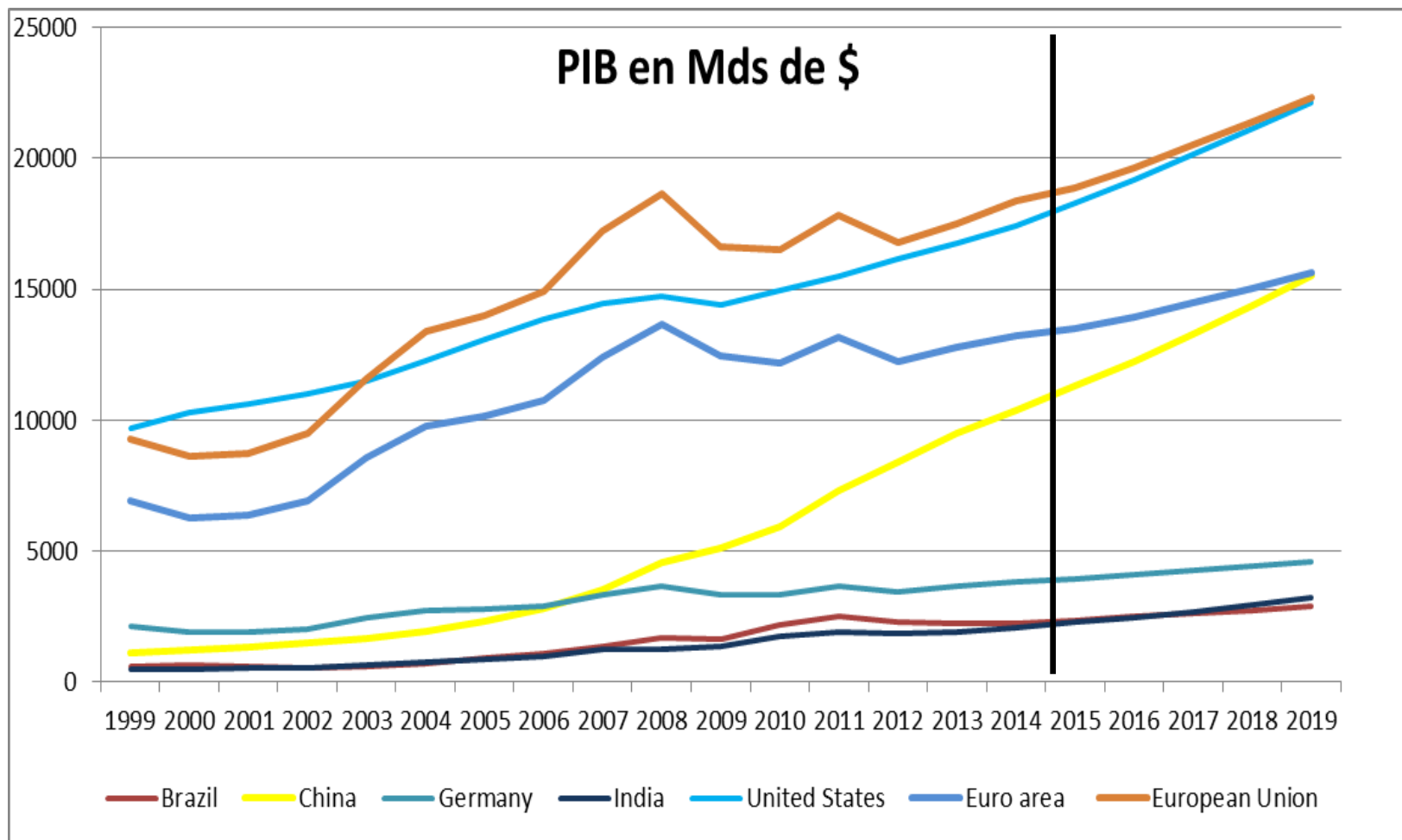
La France en perte de compétitivité depuis 2001 avait inversé la tendance en 2008 avant de plonger à nouveau

vis-à-vis des pays industrialisés

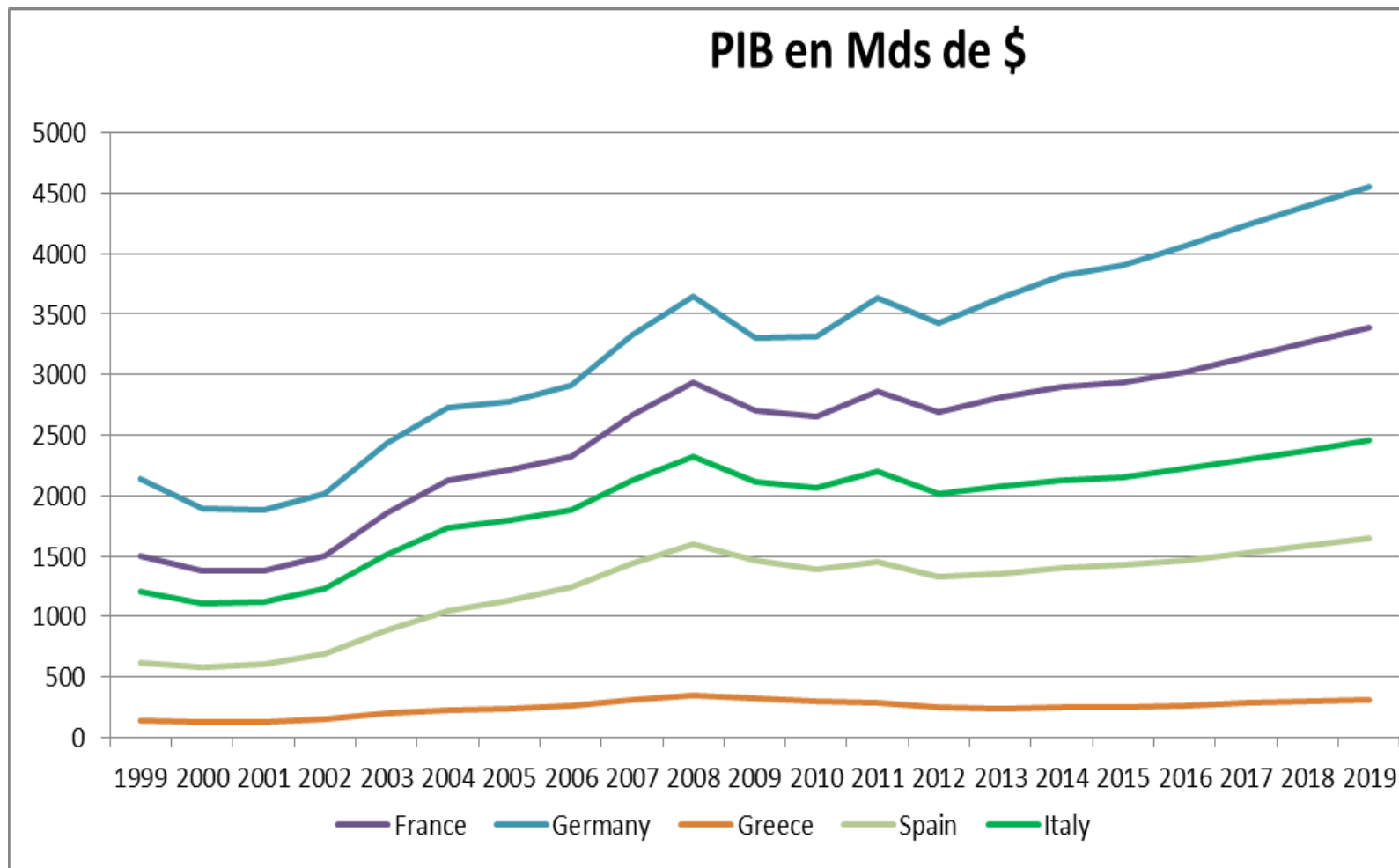


dernière valeur : 11/2014

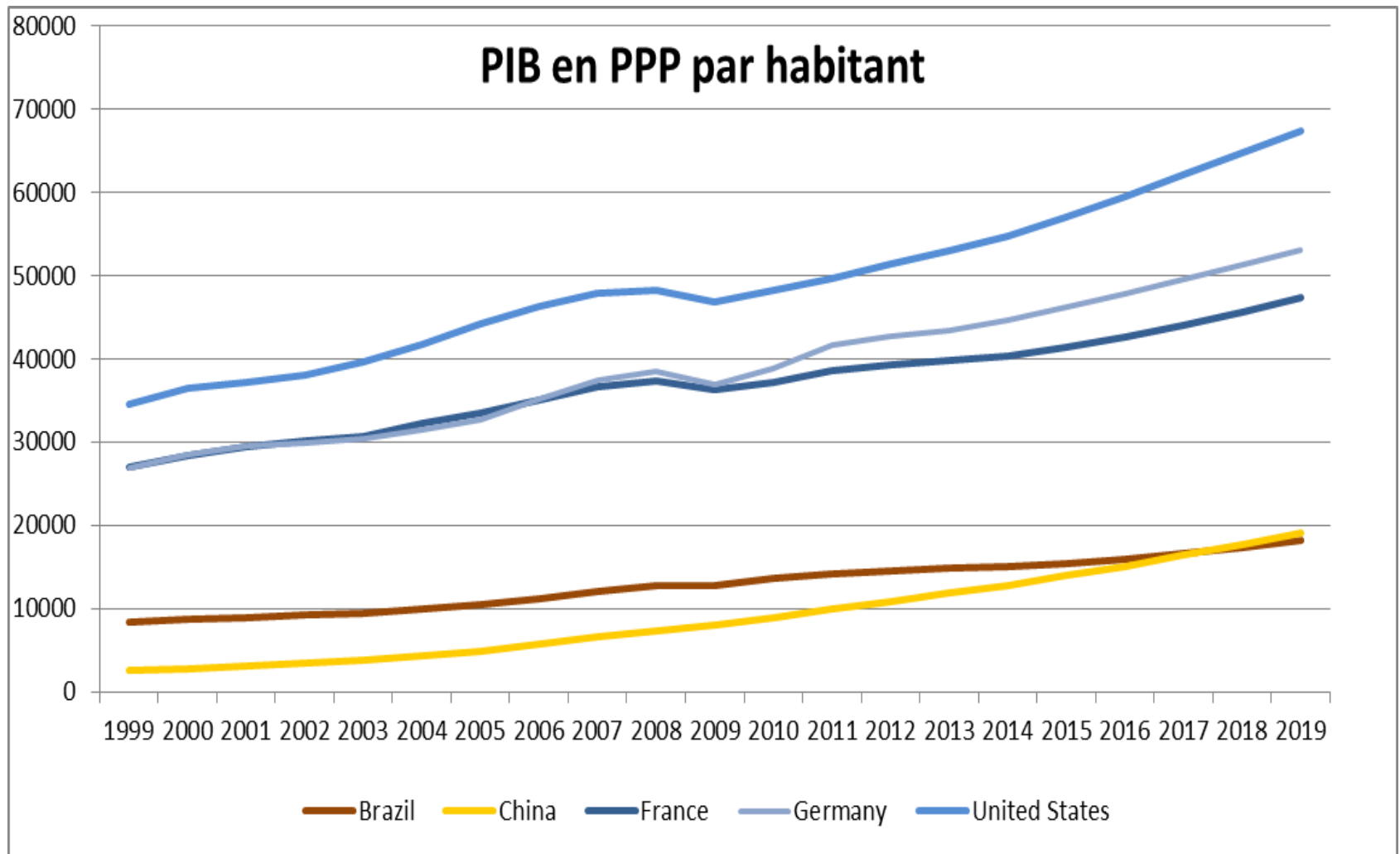
L'Union Européenne un géant économique mais un nain politique touchée par le ralentissement en zone Euro. La Chine progresse inexorablement...



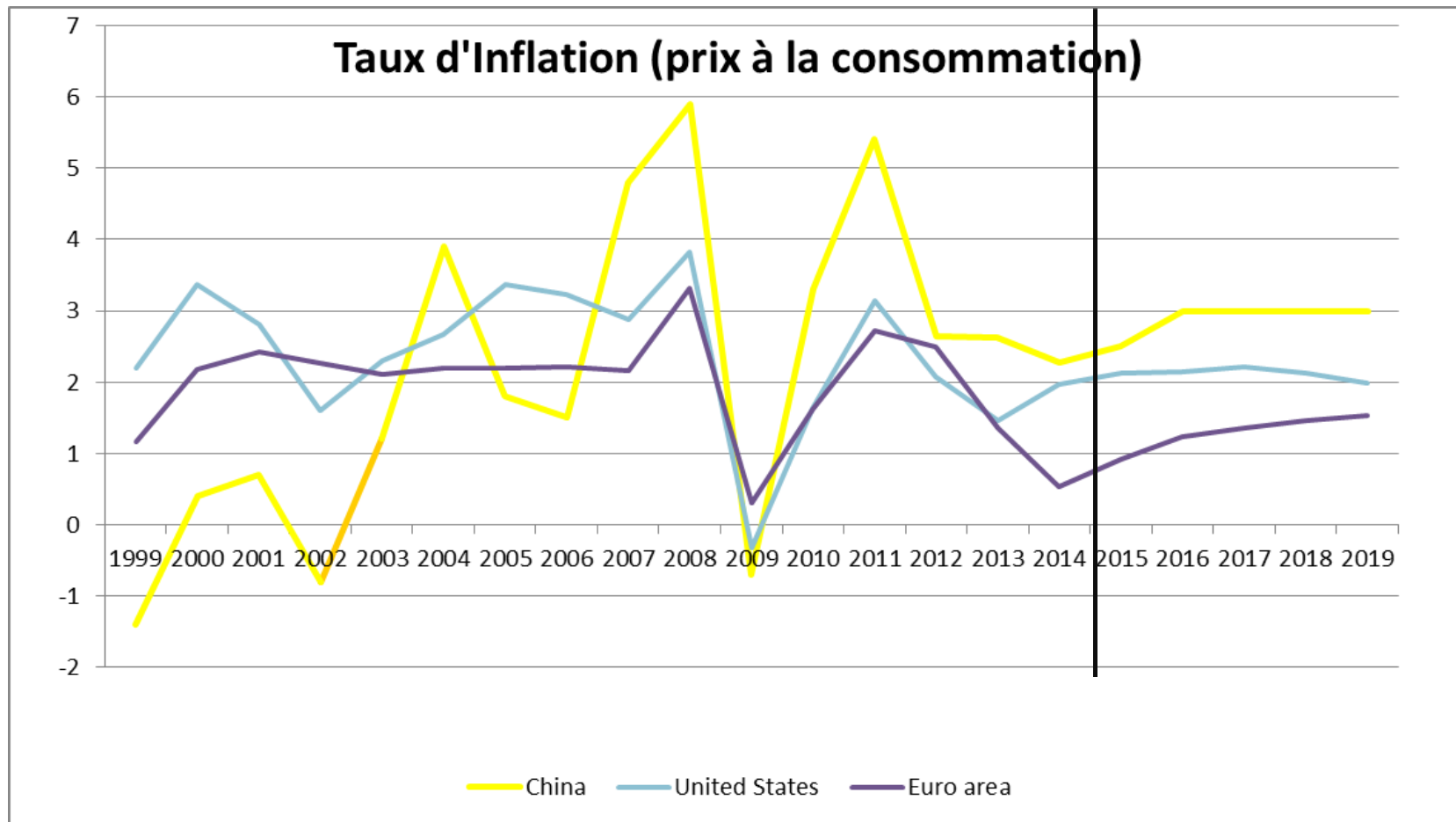
Depuis 2008 les écarts se sont creusés entre l'Allemagne et la France



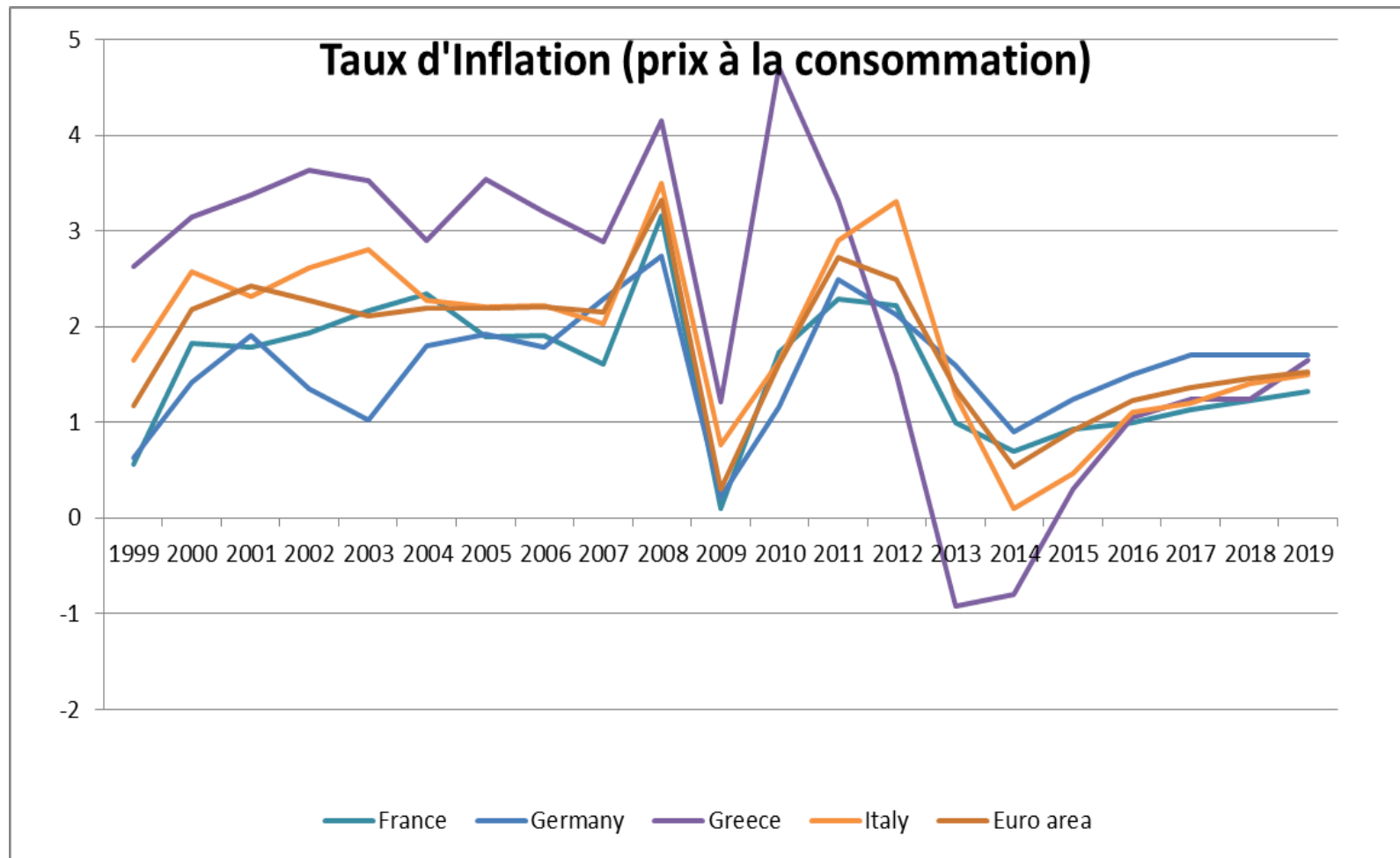
Le pouvoir d'achat des chinois progresse lentement mais il y a encore du chemin à faire...



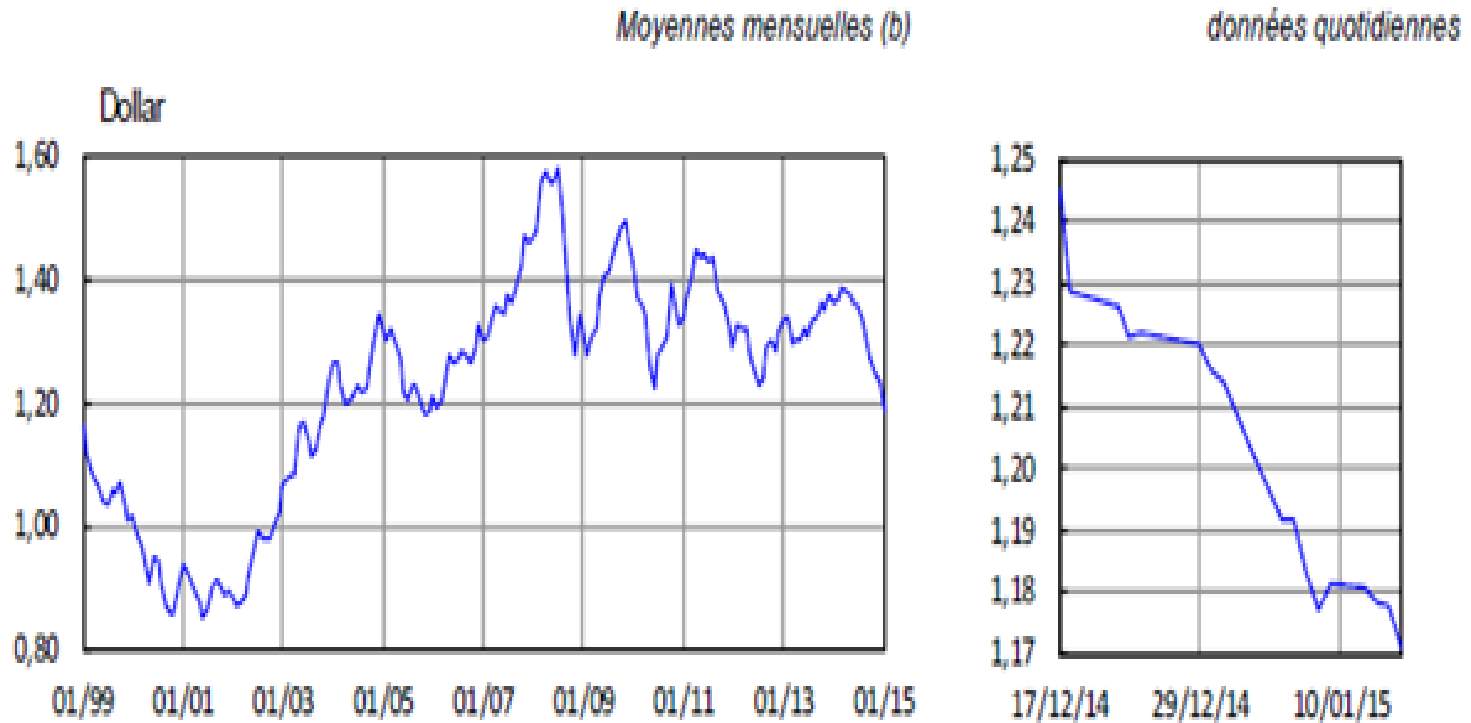
Conséquence du ralentissement une quasi disparition de l'inflation en zone euro et aux Etats-Unis



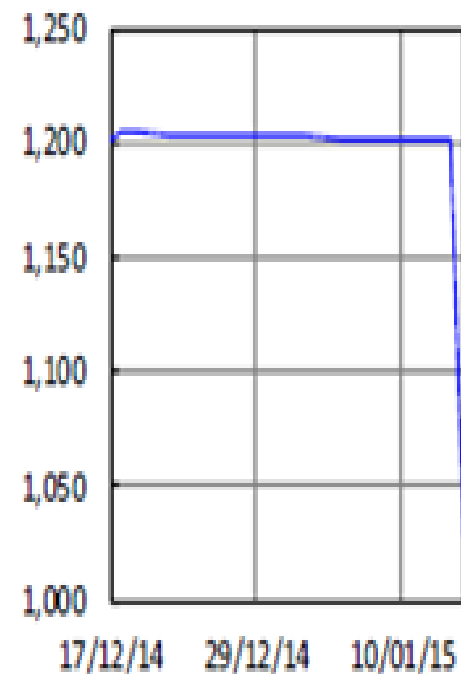
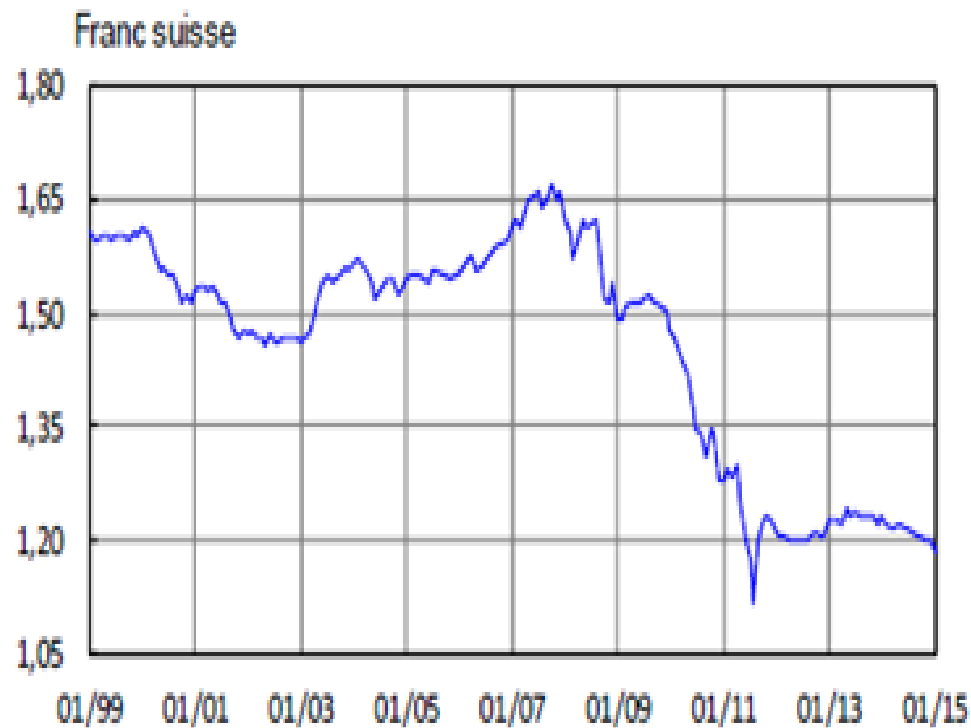
Une inflation en zone euro contenue par la faiblesse de la demande



Anticipations économiques et action des banques centrales : la forte baisse de l'Euro face au Dollar, une stimulation économique avec un pétrole peu cher



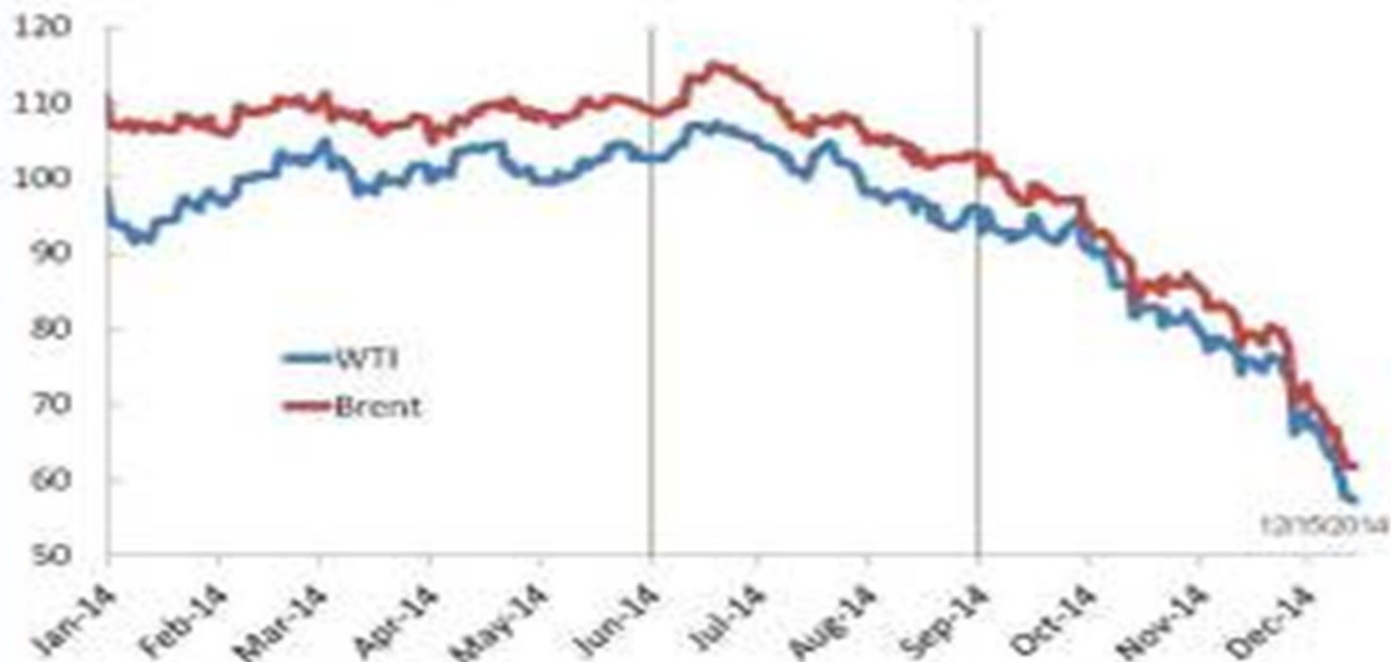
L'envolée du franc suisse, un temps stabilisé par la BNS



Le nouveau contexte pétrolier : des prix bas, un cartel en question, un nouvel intervenant de poids, les Etats Unis

Chart 1. Oil Prices

(U.S. dollars a barrel)

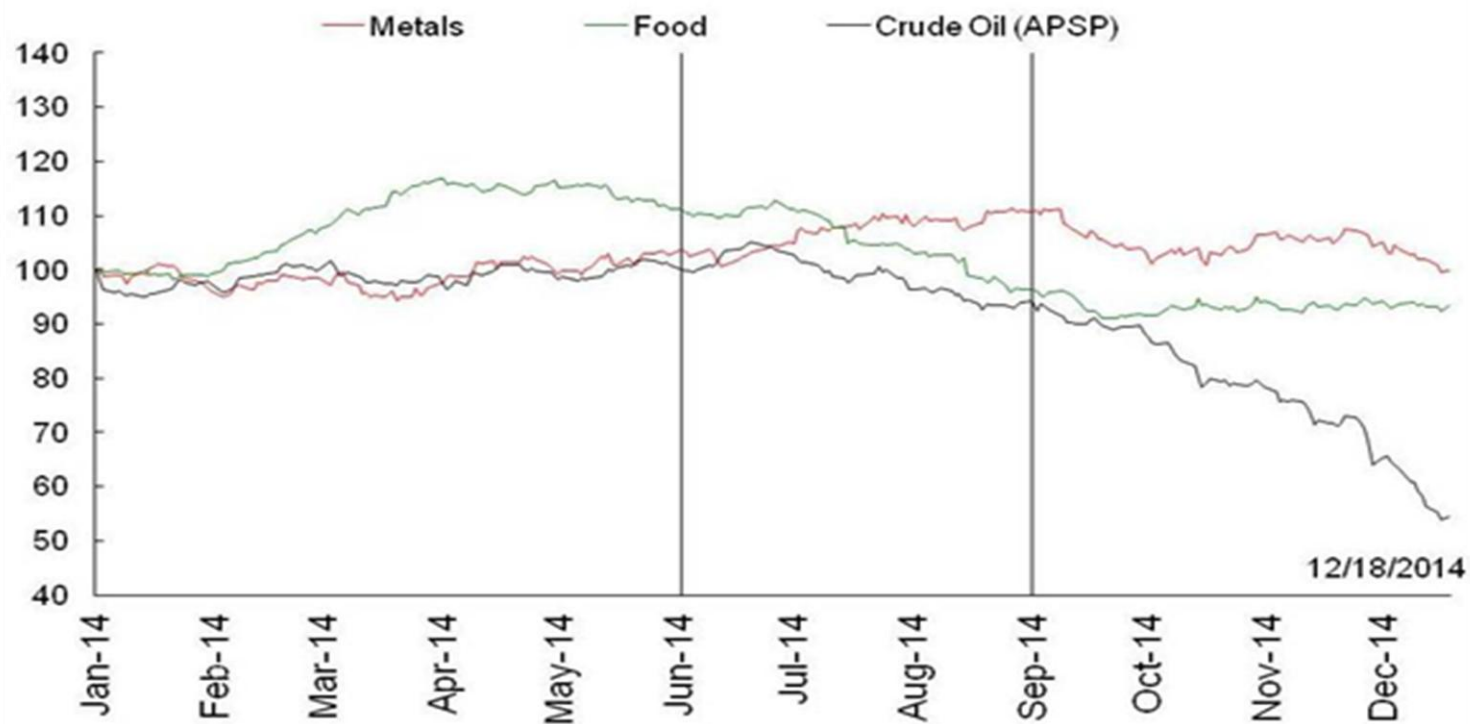


Source: Bloomberg, L.P.

Des déséquilibres en perspective dans les pays en insuffisance alimentaire

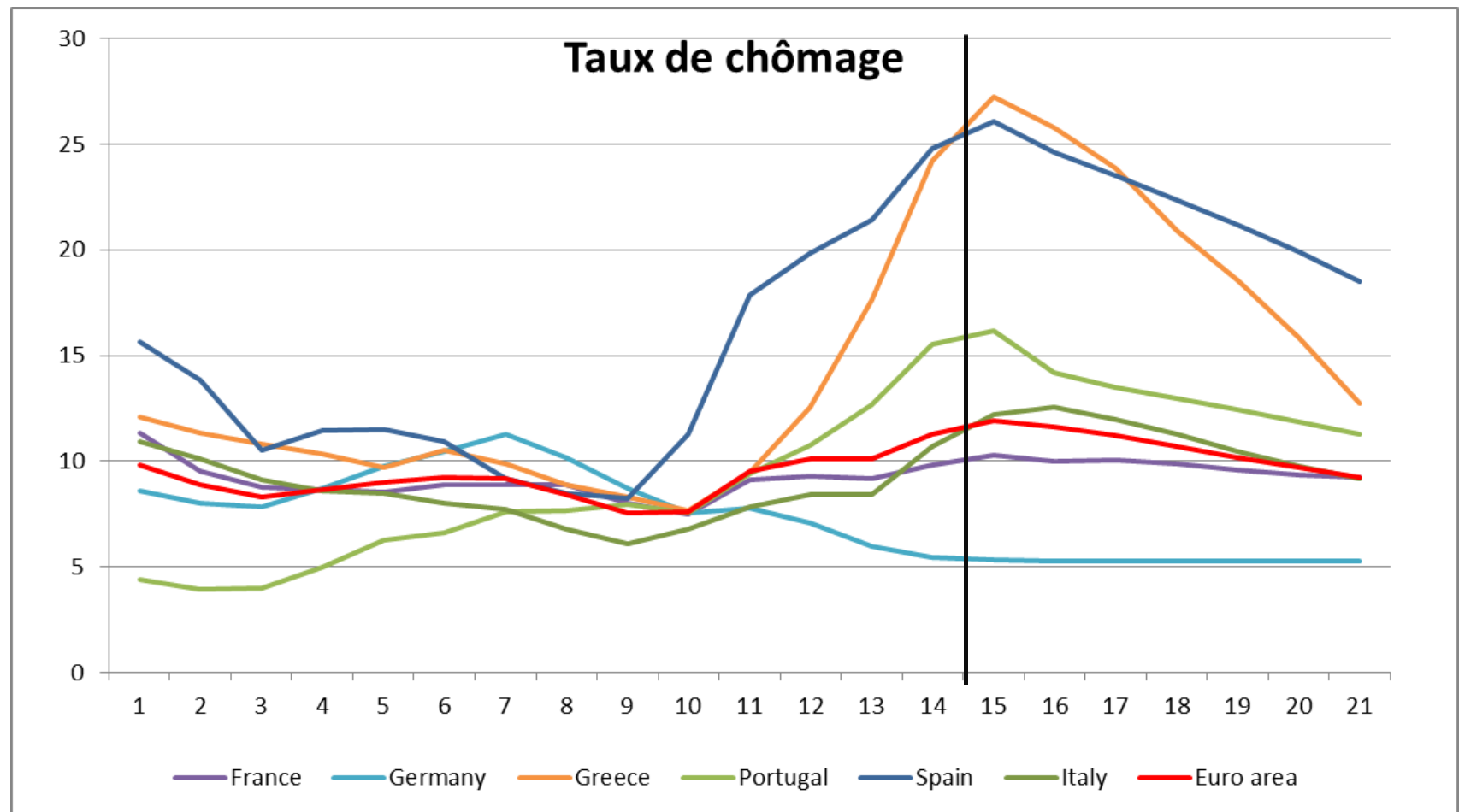
Chart 2. Commodity Price Indices

(January 1, 2014=100)

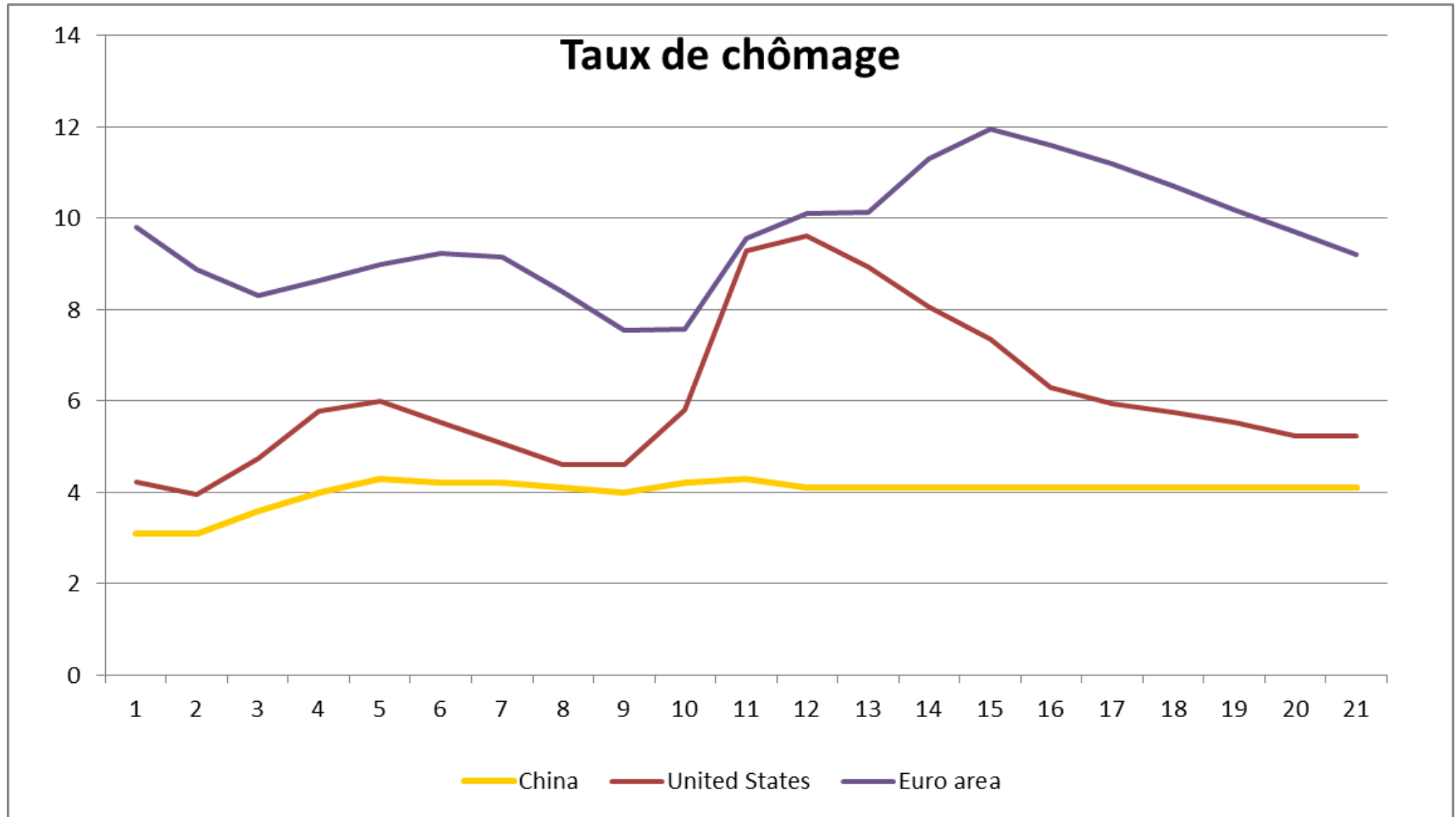


Source: Bloomberg, L.P.

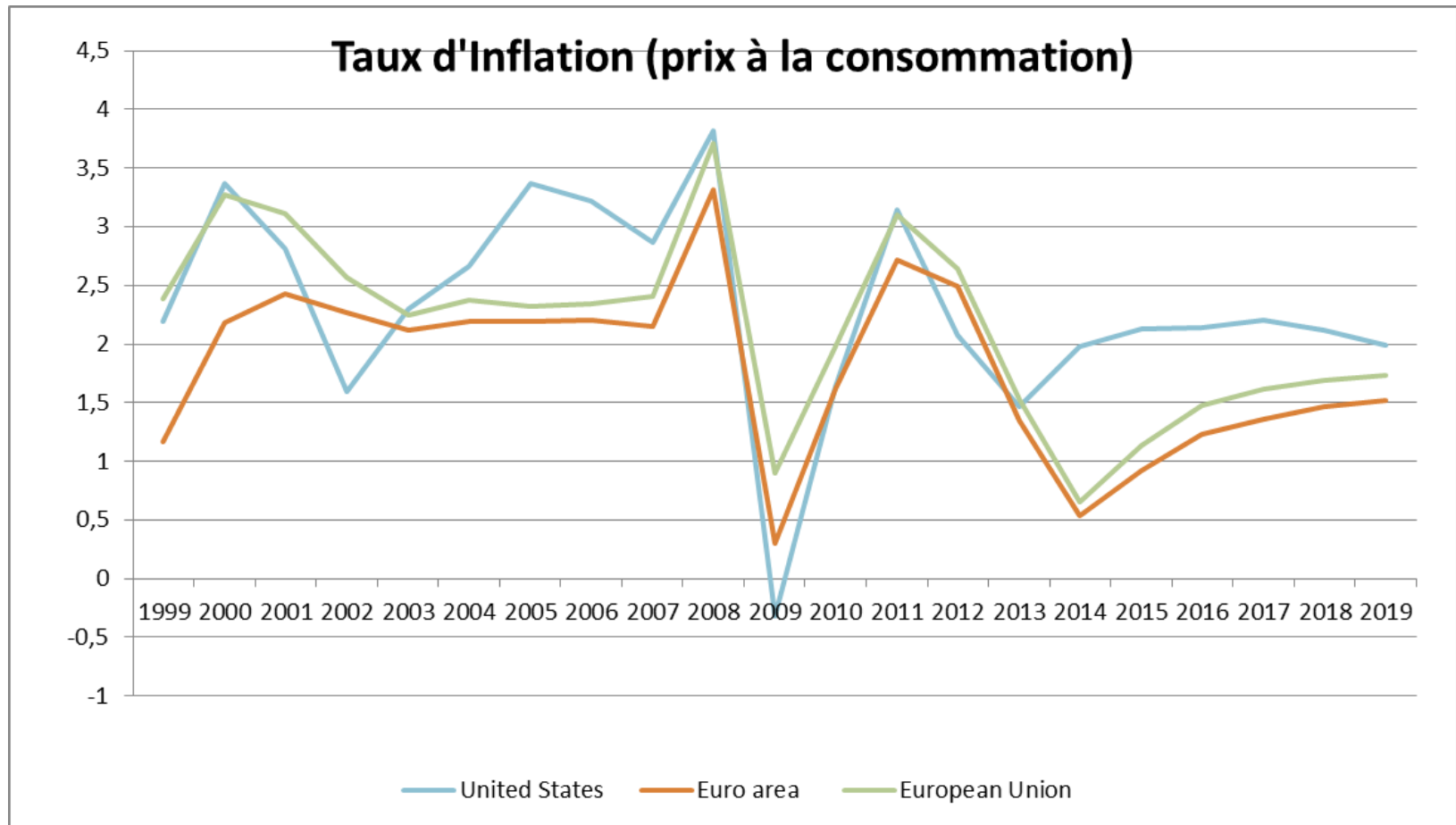
Un taux de chômage insupportable en Grèce, en Espagne et en Italie



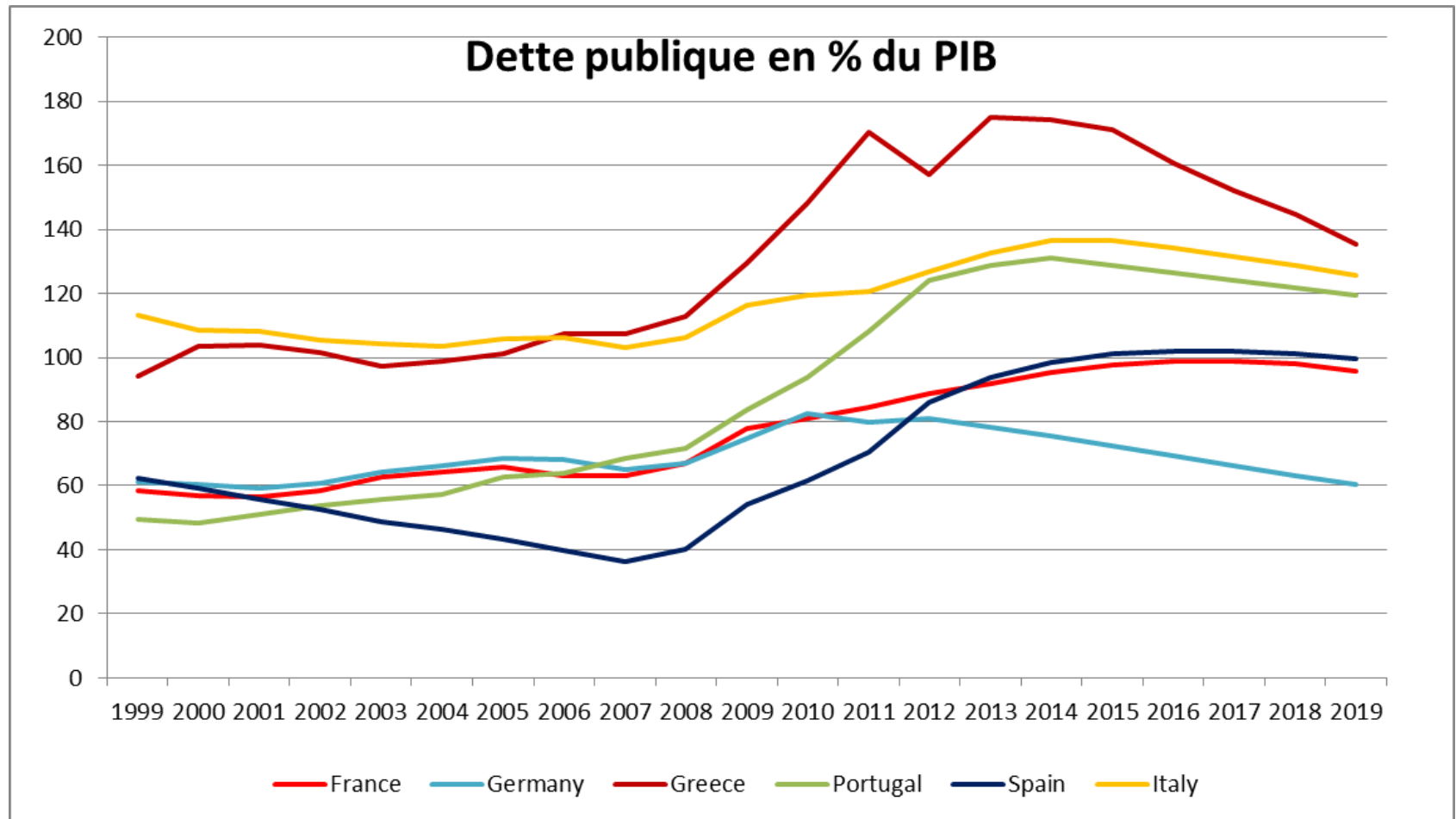
Les « statistiques » du chômage sont « exemplaires » en Chine, les Etats-Unis reviennent vers leur taux naturel, la zone Euro souffre



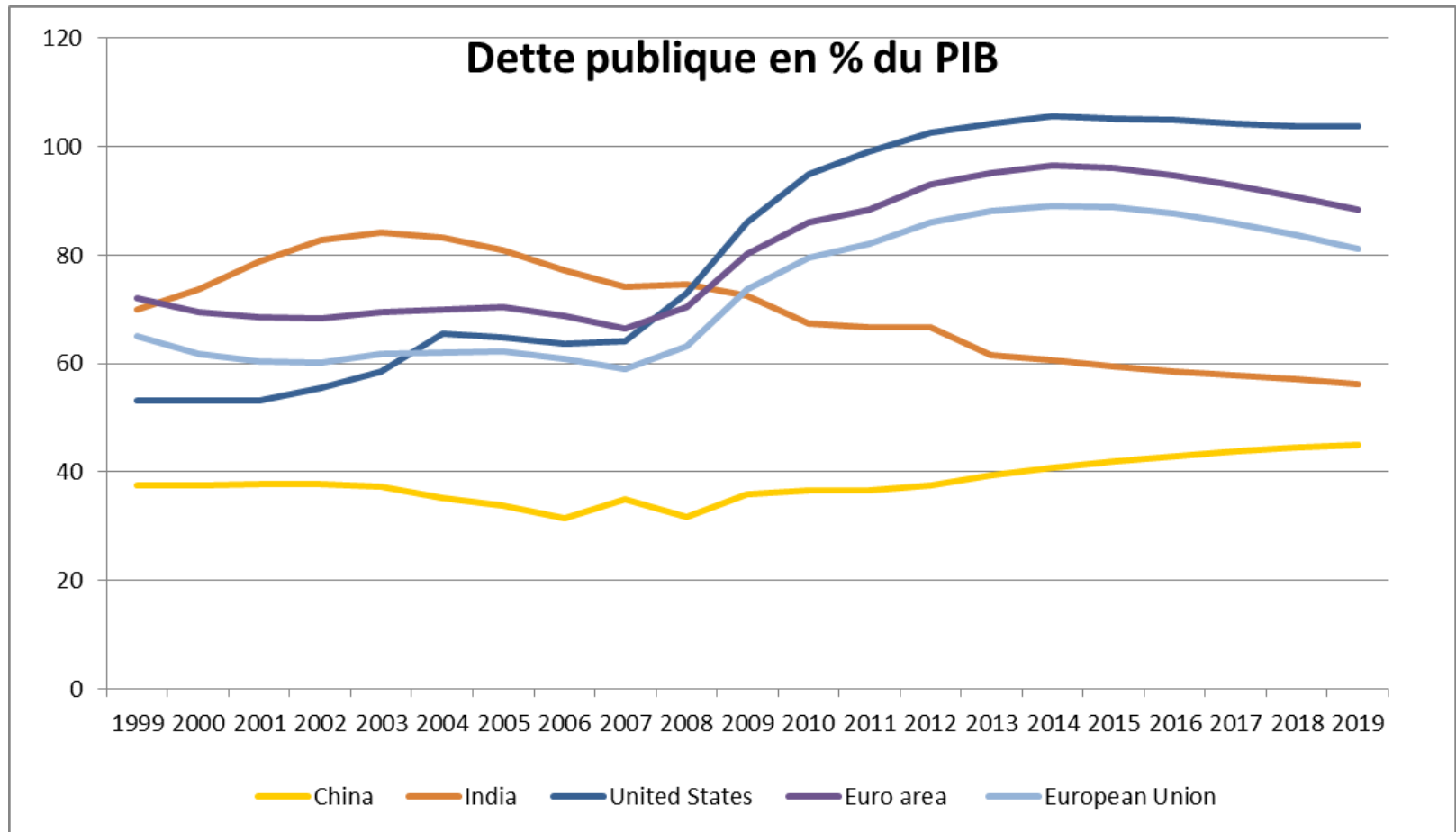
La croissance américaine relance l'inflation et se traduira par une inflexion de la politique monétaire de la FED



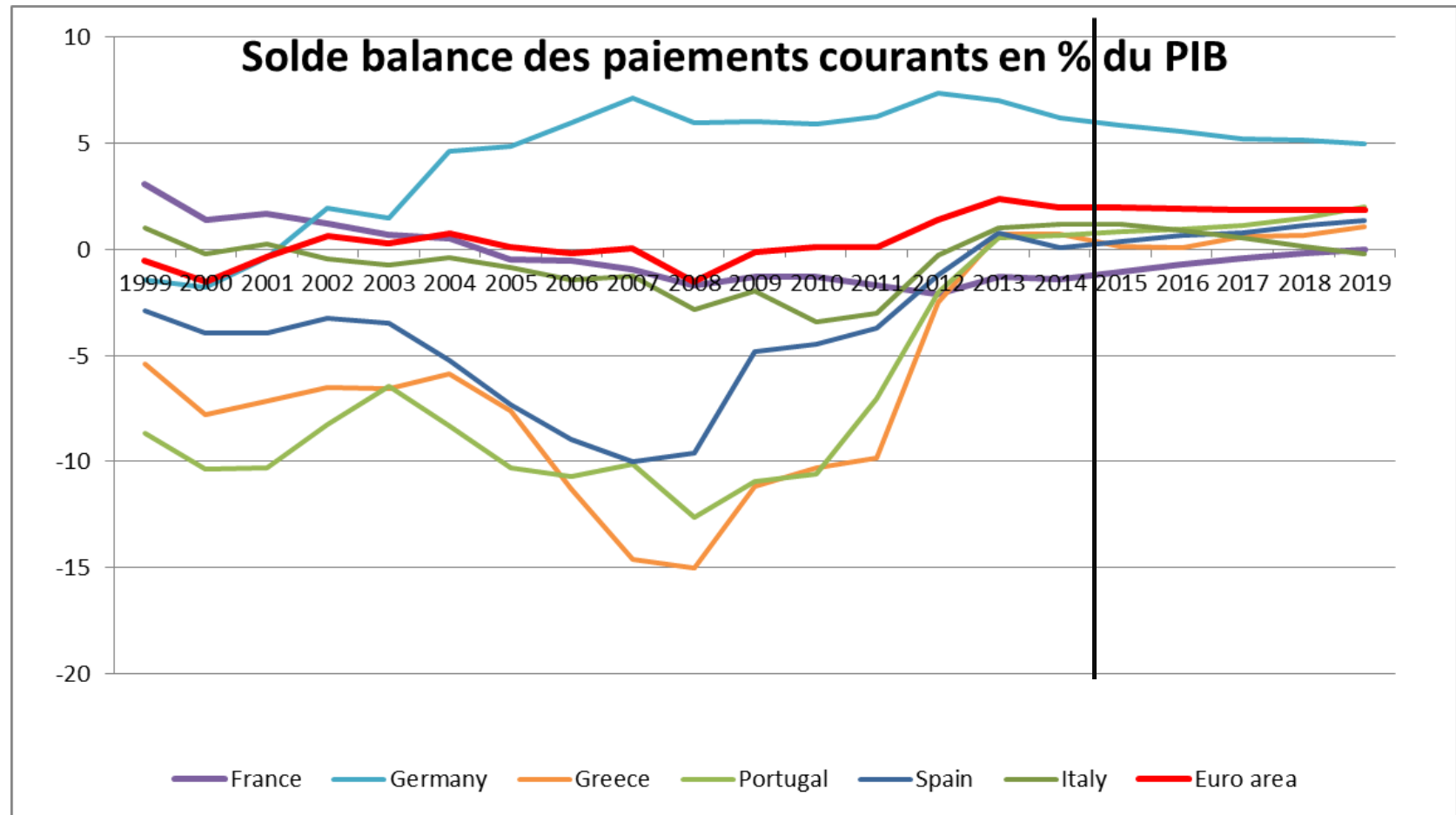
Sortie de crise en Zone euro : dérapage des finances publiques sauf en Allemagne



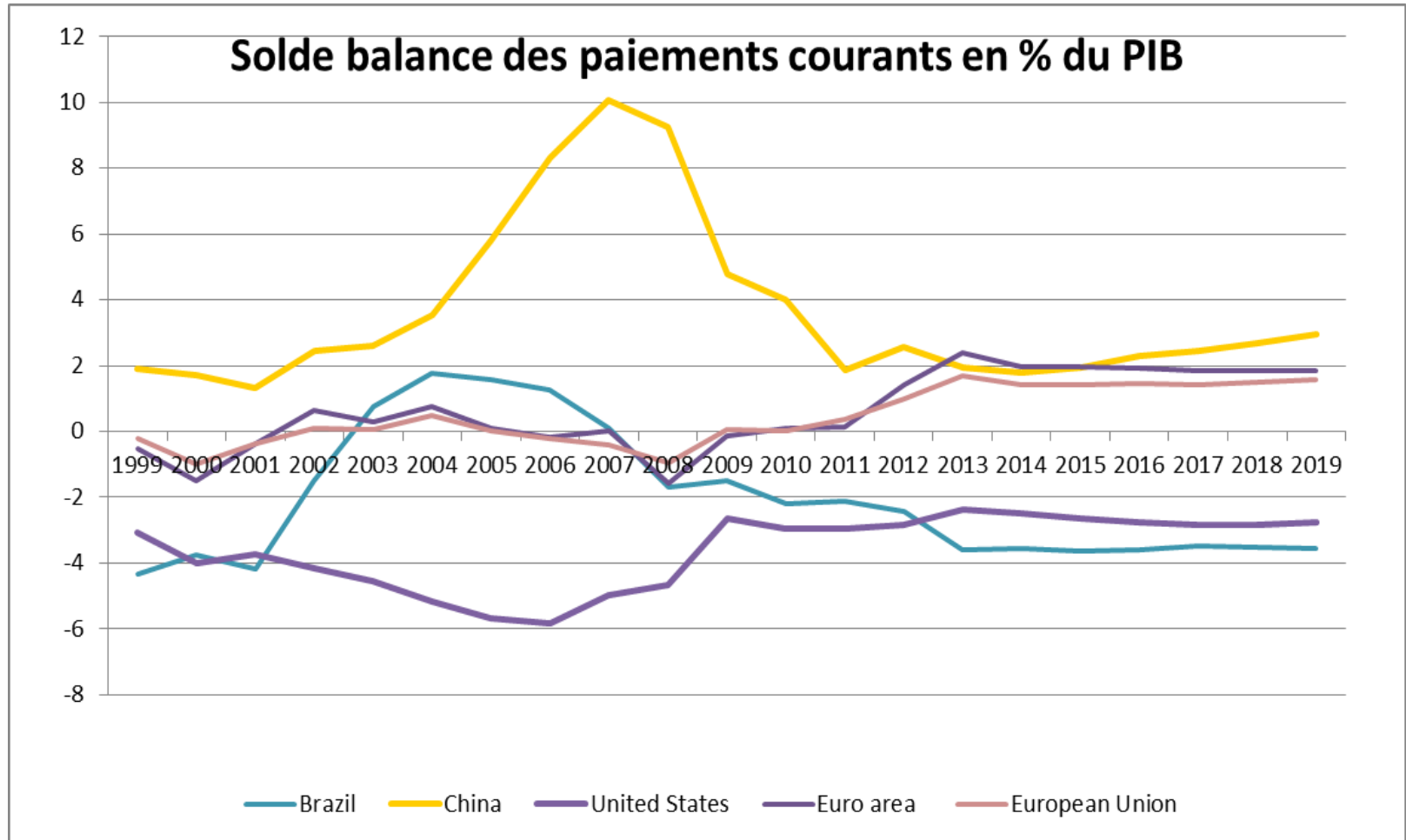
Deux stratégies de sortie de crise : le défi américain, une relance par les déséquilibres...



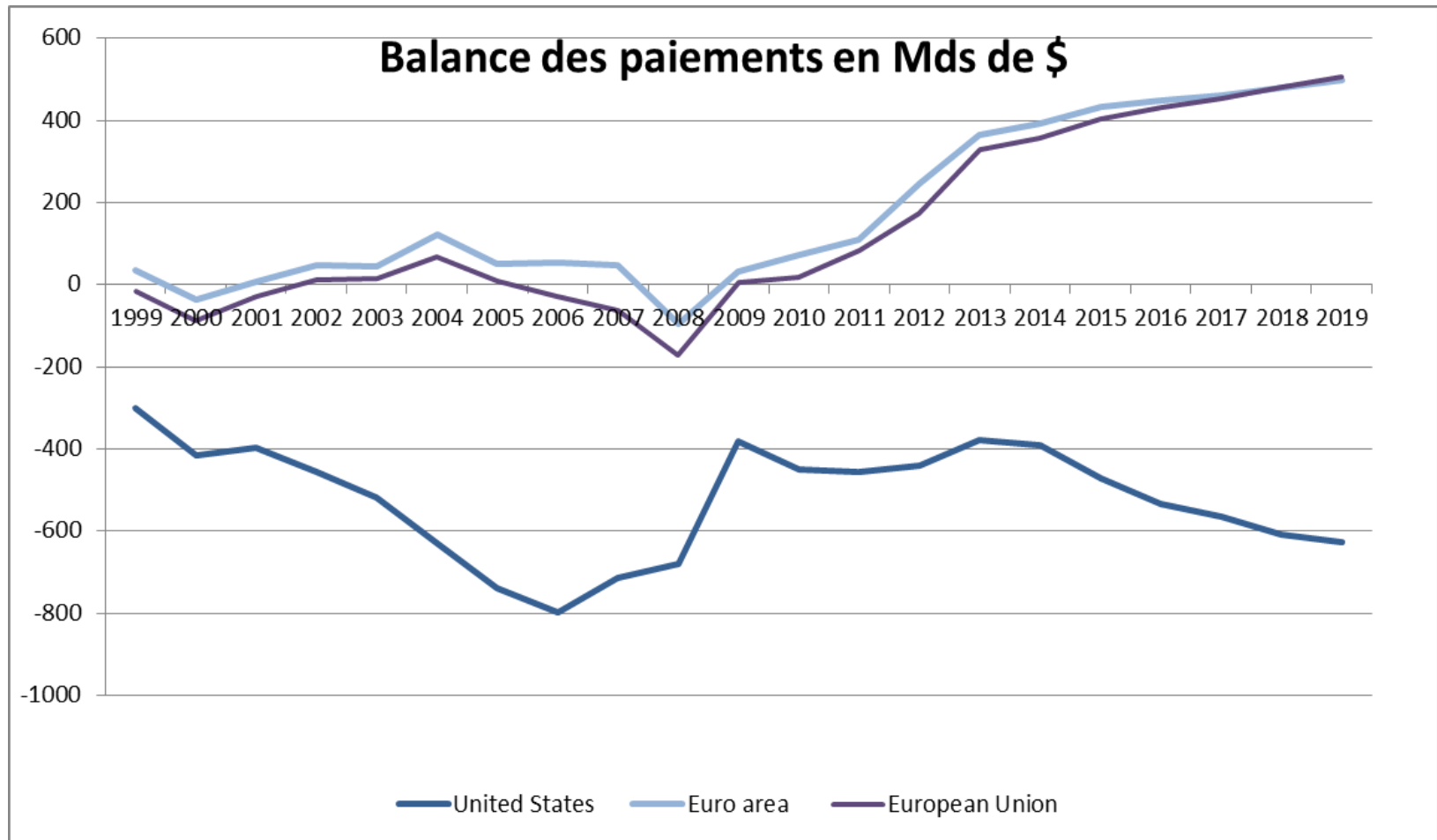
Les politiques de restriction et le chômage ont entraîné un redressement spectaculaire des comptes extérieurs sauf... en France



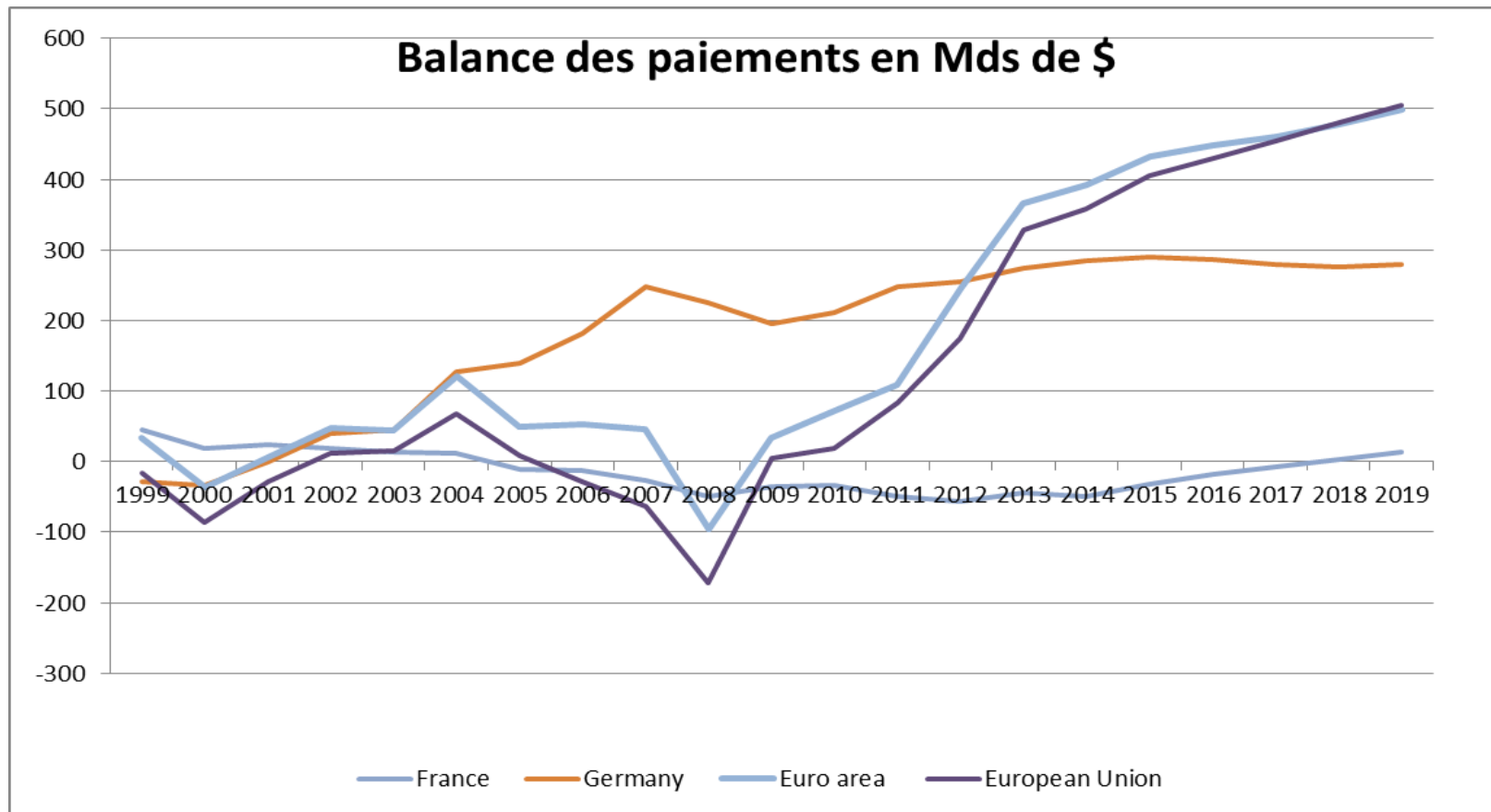
Les cigales et les fourmis : les Etats-Unis et le Brésil face à l'Europe et à la Chine



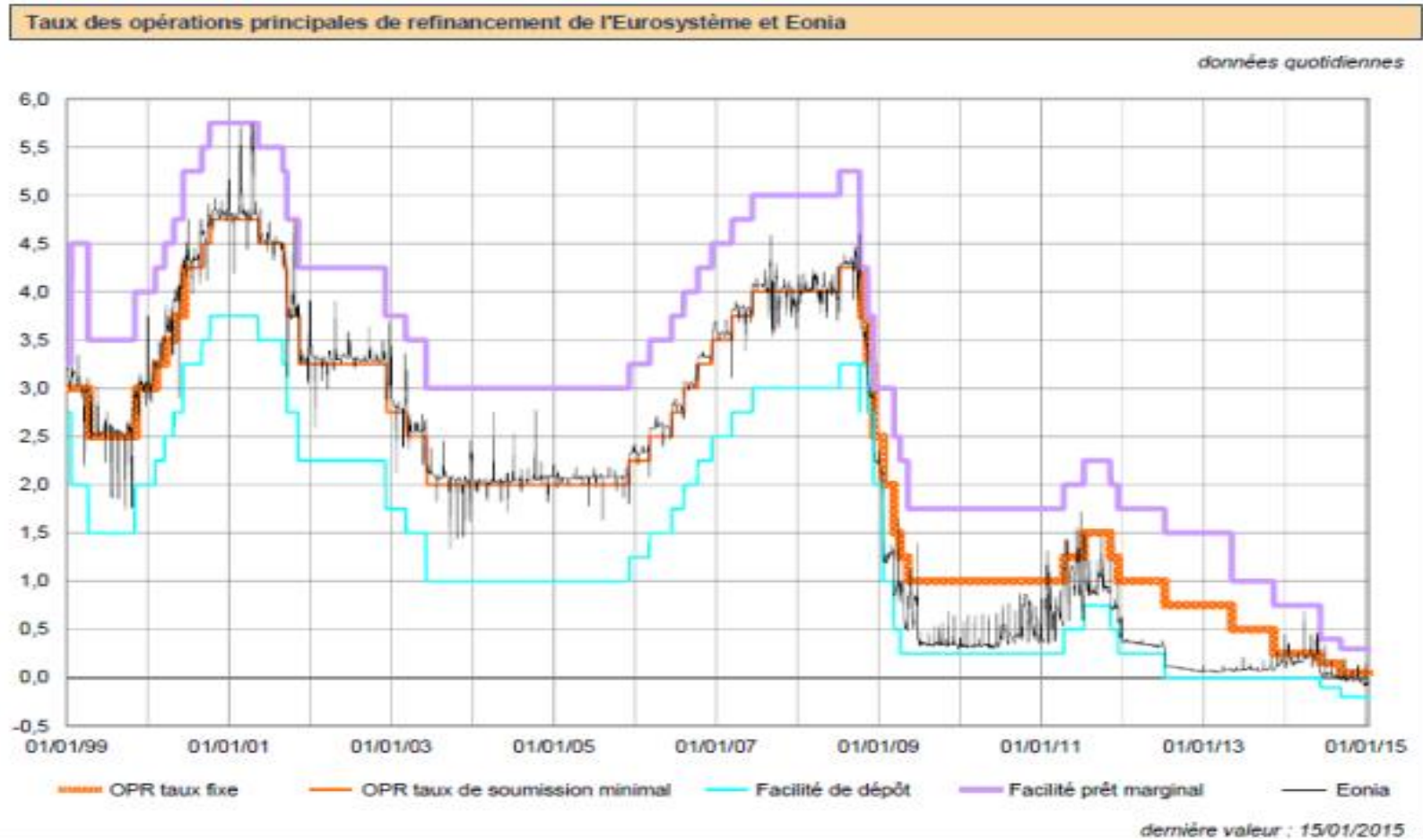
Les nouveaux déséquilibres américains : les mêmes causes produiront-elles les mêmes effets ?



Une accumulation spectaculaire d'excédents en Europe avec en contrepartie une forte hausse de l'Euro et du chômage



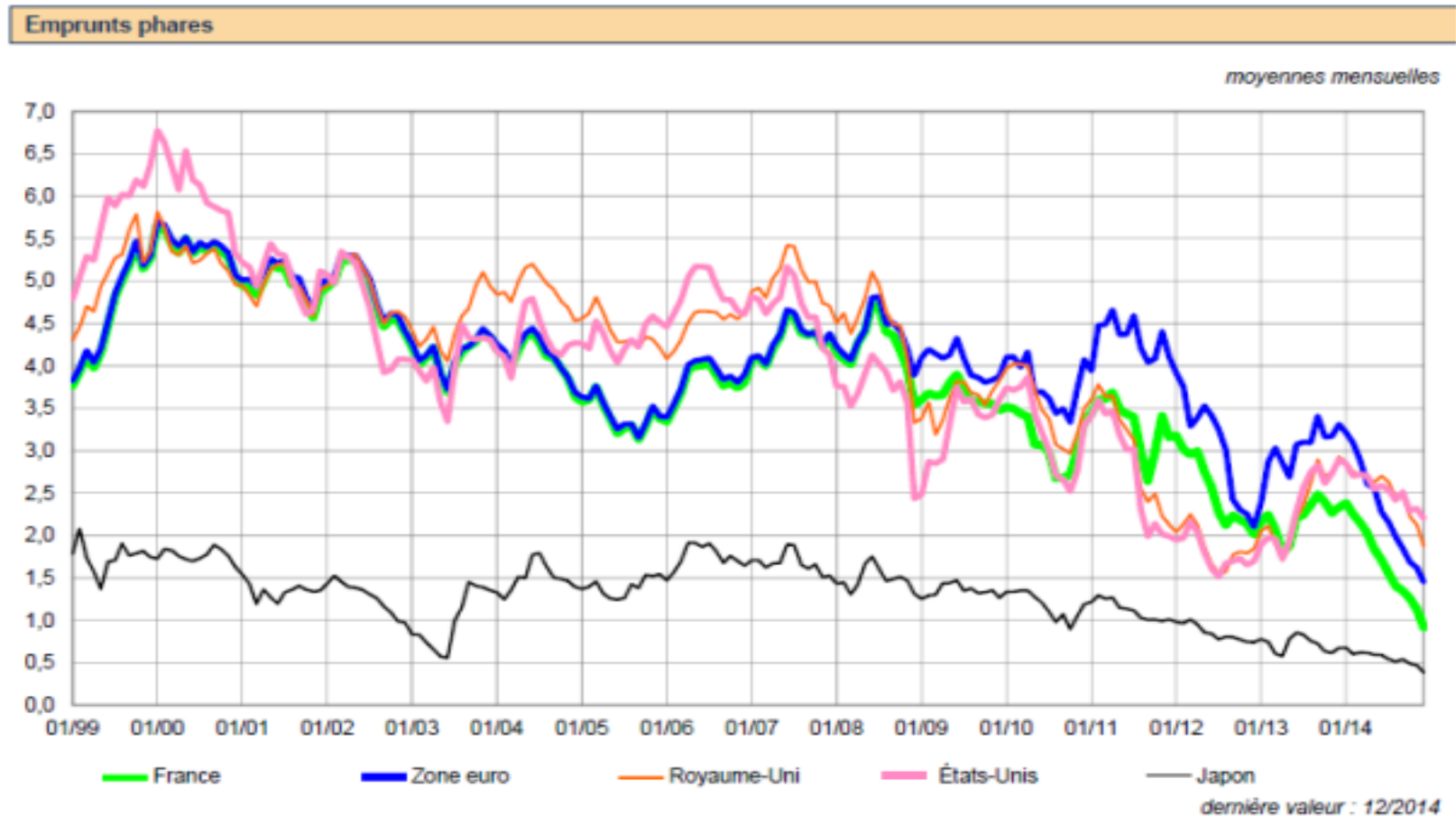
Une action vigoureuse de la BCE sur les taux, les volumes, les durées : relance ou alimentation d'une bulle financière ?



Une action vigoureuse de la BCE sur les taux, les volumes, les durées : relance ou alimentation d'une bulle financière ?



Les taux à long terme au plus bas amortissent le coût pour les Etats surendettés



Bénéfices par action des sociétés non financières cotées de la zone euro

(variations annuelles en pourcentage ; données mensuelles)



Sources : Thomson Reuters et calculs de la BCE.

Des cours anticipant fortement la reprise de la croissance et dopés par les « QE » aux Etat-Unis

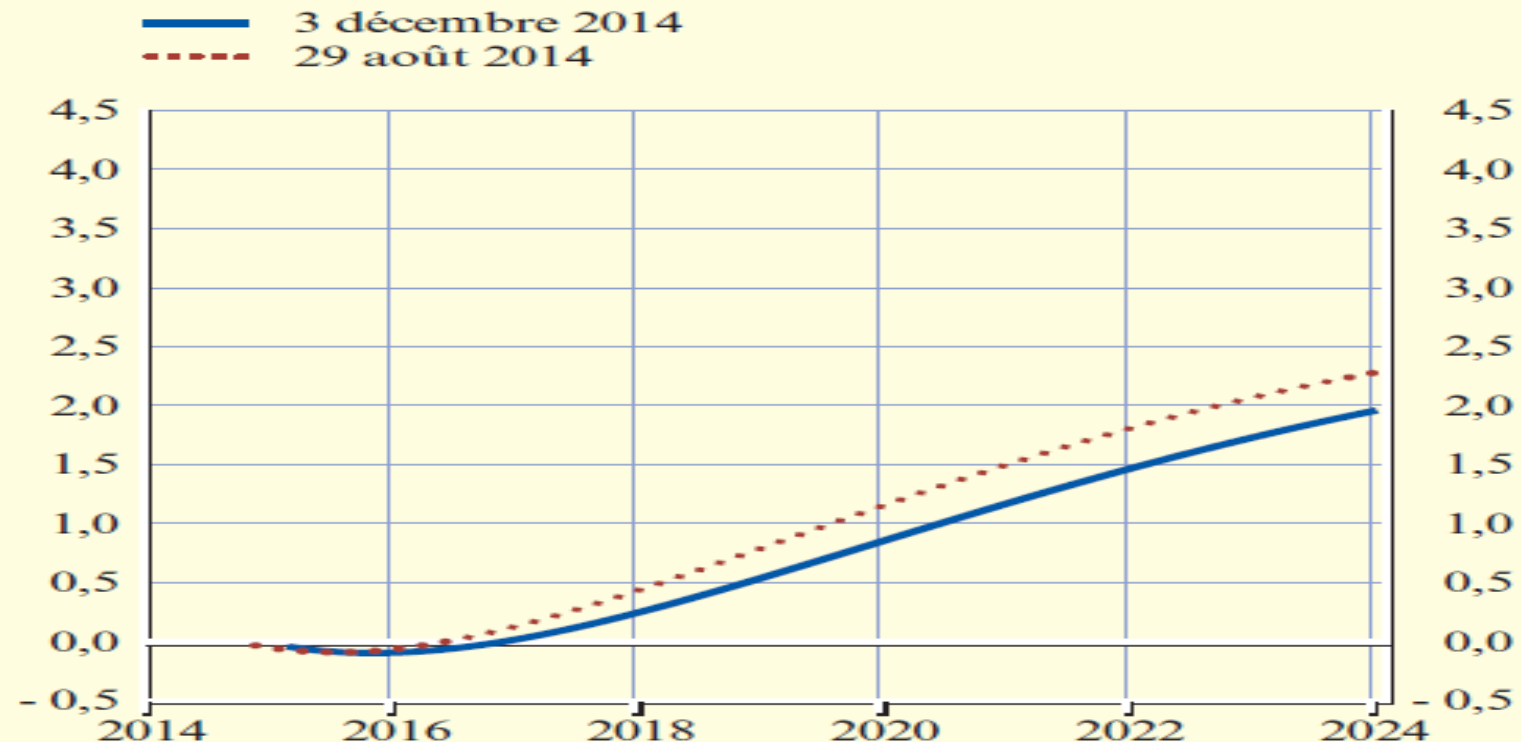
■ Evolutions indices Cac 40 et Dow Jones 2005 - 2015



L'action de la BCE a fortement infléchi les anticipations de taux

Courbe des taux d'intérêt au jour le jour implicites anticipés de la zone euro

(en pourcentage annuel ; données quotidiennes)



Sources : BCE, EuroMTS (données sous-jacentes) et Fitch Ratings (notations).

La crise est derrière nous mais

- La France en sort très affaiblie et nos déséquilibres perdurent
- Une bulle financière s'est créée et une nouvelle crise est en germe
- Les grands équilibres mondiaux ont changé
- Les risques geo-politiques sont accrus
- Les déséquilibres sociaux et les inégalités génèrent des risques d'explosion sociale dans de nombreux pays